



# Assemblée générale

Cinquantième session

**13<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 29 septembre 1995, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Tsaty-Boungou (Congo), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

#### **Allocution de M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va tout d'abord entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc.

*M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, S. E. M. Abdellatif Filali, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Filali (Maroc)** (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation du Royaume du Maroc, j'ai le plaisir

d'exprimer au Président mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

Je suis persuadé que l'expérience de M. Diogo Freitas do Amaral sur le plan diplomatique, sa parfaite connaissance des questions internationales ainsi que les nombreuses responsabilités qu'il a assumées ne manqueront pas de contribuer à garantir le succès de nos délibérations et assurer les meilleurs résultats à nos travaux.

Qu'il me soit permis également d'assurer M. Diogo Freitas do Amaral que la délégation du Royaume du Maroc n'épargnera aucun effort en vue de coopérer avec lui et de lui apporter tout soutien qui serait de nature à faciliter sa tâche. Je salue, en sa personne, le représentant d'un pays qui est uni au Maroc par des liens d'amitié, de coopération et de bon voisinage.

Je saisis cette occasion pour exprimer toute ma reconnaissance au Président sortant, M. Amara Essy, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de la session précédente. Je voudrais aussi exprimer toute ma considération à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, pour les efforts dévoués et inlassables qu'il déploie en vue d'instaurer la paix et la sécurité et de permettre à l'ONU de faire face aux lourdes responsabilités qui lui incombent suite aux développements qu'a connus le monde au cours des dernières années. Les efforts du Secrétaire général sont d'autant plus méritoires que notre orga-

nisation traverse en ce moment une crise financière sans précédent.

La présente session coïncide avec le cinquantième anniversaire de la création de notre organisation. En effet, nous gardons en mémoire le souvenir de ce jour où ont commencé à se manifester les aspirations à la liberté et à l'indépendance et l'aube d'une ère de sécurité et de paix. Ce fut l'annonce d'une ère nouvelle que l'humanité tout entière a accueillie avec liesse; ce fut le point de départ qui devait conduire le monde au dialogue au lieu de la confrontation et des luttes armées.

Au cours de ces dernières années, le monde a connu d'importantes mutations dans le domaine des relations internationales avec, pour conséquence, l'émergence d'une nouvelle réalité où les intérêts légitimes des pays en développement ont connu une marginalisation croissante, ce qui a fait s'évanouir leurs espoirs quant à l'avènement d'une ère nouvelle, fondée sur une solidarité réelle entre les pays, riches et pauvres, et qui préserverait les intérêts légitimes de tout le monde.

À notre avis, la situation socio-économique de la plupart des pays du Sud n'incite guère à l'optimisme. Le fossé entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de s'élargir et les problèmes économiques, commerciaux et sociaux dans lesquels s'empêtrent ces derniers ne font que s'aggraver. Cela a favorisé l'émergence de phénomènes tels que l'extrémisme, le fanatisme et le terrorisme, qui sont autant de fléaux universels que nous devons affronter aujourd'hui.

La situation actuelle appelle une restructuration de l'économie mondiale dans le cadre d'une coopération sincère entre tous les pays, ainsi que l'instauration d'un dialogue sérieux dans lequel les pays nantis assument pleinement leurs responsabilités, en vue de la mise en place d'un véritable partenariat. Ce partenariat viserait à identifier les solutions efficaces aux problèmes actuels afin de préserver la dignité de l'homme, sur les plans matériel et moral, où qu'il se trouve.

Prenant acte des initiatives de restructuration de l'économie mondiale depuis la signature des accords du GATT, de la création de l'organisation mondiale du commerce et la restructuration par plusieurs pays en développement, dont le Maroc, de leur économie en vue de leur intégration dans l'économie mondiale, nous croyons que ces initiatives ne peuvent, à elles seules, être à même de résoudre les problèmes économiques, commerciaux et financiers qui sévissent dans le tiers monde. Nous espérons que l'Organisation

mondiale du commerce assumera pleinement ses responsabilités et qu'elle sera dotée des moyens nécessaires qui en feront un outil efficace au service des engagements souscrits. Nous espérons que les pourparlers en cours entre les diverses organisations internationales concernées aboutiront à une harmonisation des politiques, monétaire, financière et commerciale, qui conduira à la mise en place des bases réelles d'une liberté du commerce international qui ne mène pas à une détérioration des termes de l'échange ni à la baisse des cours des matières premières. De plus, elle devrait marquer le début d'un réexamen du concept de la dette extérieure dont souffrent les pays en développement.

Le continent africain connaît une situation économique et sociale désastreuse. Le Maroc est préoccupé par la détérioration de cette situation, étant donné son appartenance africaine, ses liens de parenté avec la famille africaine et l'histoire de lutte commune pour la libération et l'émancipation qui le lie à l'ensemble des peuples africains.

Devant cette situation, qui laisse présager tant de tragédies, le Maroc invite la communauté internationale à conjuguer ses efforts pour résoudre les problèmes africains qui ne cessent de s'aggraver.

Nous estimons que la vision stratégique actuelle et l'approche adoptée jusqu'à présent pour essayer de régler le dilemme africain ne mèneront à aucune amélioration ni à aucun changement d'envergure tant que la communauté internationale ne mettra pas au point une stratégie à long terme comportant des engagements concrets envers l'Afrique.

Cette stratégie devrait, à notre sens, s'inscrire dans le cadre d'une vision globale pour l'amélioration du niveau de développement économique et social en Afrique en vue de son intégration dans l'économie internationale et lui permettre de bénéficier de ses bienfaits.

Le Maroc demande, à cet égard, que soit rapidement mise en application la Convention internationale sur la lutte contre la désertification, afin de répondre aux besoins de notre continent au niveau tant national qu'international.

En dépit des efforts des Nations Unies et des appels successifs lancés du haut de cette tribune pour faire prévaloir la logique du dialogue et de règlement des conflits par les moyens pacifiques et privilégier la diplomatie préventive, certaines régions du monde continuent d'être le théâtre de conflits armés et de guerres civiles qui frappent de plein fouet nos espoirs quant à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. En outre, la prolifération des

armes de destruction massive et le spectre des armes nucléaires continuent de peser sur notre monde et de représenter autant de menaces qu'il nous incombe tous de prendre très au sérieux afin d'éviter que l'irréparable ne se produise.

Le Maroc a contribué, à ce propos, à la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et exprime le souhait de voir l'ensemble des pays y adhérer afin de lui conférer un caractère universel. Le Maroc souhaite également que la région du Moyen-Orient soit exempte des armes de destruction massive, à l'instar de ce qui a été décidé pour d'autres régions. Tels sont certains des nobles objectifs qu'il incombe à notre organisation de réaliser afin que nous puissions tous réaffecter les ressources consacrées à ce domaine au développement et à la lutte contre le sous-développement sous toutes ses formes.

L'évolution enregistrée dans les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires au sein de la Conférence du désarmement, et notamment son engagement de conclure un traité dans ce sens avant la fin de 1996, suscite l'optimisme.

L'ère du colonialisme est à jamais révolue; c'est là, en effet, l'une des caractéristiques de ces 50 dernières années. Malheureusement, les deux villes marocaines de Ceuta et Melilla et les îles avoisinantes demeurent encore sous domination espagnole. Ces enclaves, partie intégrante du territoire marocain, qui donnent sur la Méditerranée et représentent les dernières colonies en Afrique, constituent ainsi un phénomène atypique et bizarre que ni la raison ni la logique ne sauraient admettre et qui est incompatible avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Dans ce cadre, je me permettrai de rappeler les étapes fondamentales qu'a parcourues le Maroc pour parachever son intégrité territoriale. Depuis son accession à l'indépendance en 1956, le Maroc a entamé des négociations avec l'Espagne pour parachever son indépendance; c'est ainsi que celle-ci a évacué en 1958 la région de Tarfaya, qui est une partie du Sahara marocain, et, en 1969, la région de Sidi Ifni. En 1975, après une étape marquée tantôt par le dialogue, tantôt par la tension, le Maroc a récupéré les autres provinces du Sud, mais les villes de Ceuta et Melilla ainsi que les îles avoisinantes demeurent encore sous colonisation espagnole.

Ayant fait du dialogue un principe de base dans ses relations avec ses voisins et l'ayant défendu au sein des instances internationales afin d'éviter les confrontations armées, et ayant, en outre, opté pour le règlement des différends par des moyens pacifiques, le Maroc considère que ses liens historiques avec l'Espagne et les intérêts économiques communs sont de nature à leur permettre de

surmonter les difficultés et de parvenir à une solution à ce différend.

Le Maroc considère l'Espagne comme l'un de ses partenaires économiques les plus importants, compte tenu du volume de ses investissements au Maroc, des échanges commerciaux entre les deux pays et des projets communs de développement, telles la liaison fixe entre l'Espagne et le Maroc liant les continents européen et africain, ainsi que la coopération dans les domaines culturel et touristique qui connaît un développement continu. Nous sommes convaincus que, pour peu que ces données soient prises en considération, elles faciliteraient le règlement de ce différend.

À cet égard, le cadre le plus adéquat pour le règlement escompté réside dans la proposition faite par S. M. le Roi Hassan II à l'Espagne et qui consiste à créer une cellule de réflexion et de concertation afin de trouver une solution à la question de Ceuta et Melilla qui puisse permettre au Maroc de recouvrer sa souveraineté sur les deux villes marocaines et les îles avoisinantes et à l'Espagne de sauvegarder ses intérêts économiques.

L'Union du Maghreb arabe a franchi des étapes appréciables sur la voie de la réalisation de l'unité du Maghreb arabe. Le Maroc, qui croit comme ses autres frères maghrébins, que l'Union est un choix stratégique, est décidé à surmonter les quelques difficultés qui entravent encore notre marche unitaire. La construction du Maghreb arabe à l'ère des regroupements économiques qui caractérisent le monde d'aujourd'hui est devenue une nécessité impérieuse en vue de réaliser l'intégration régionale, de relever les défis du développement et d'assurer le progrès et la prospérité de nos peuples, qui sont unis par les liens de la langue, de la religion et de l'histoire commune.

Je suis persuadé que l'idée de la création de l'Union du Maghreb arabe, qui est née d'une réalité historique ancienne, trouvera le chemin de sa concrétisation à l'instar des autres groupements régionaux qui ont atteint un niveau élevé d'intégration et d'unité même s'ils ne disposent pas des mêmes liens que ceux qui unissent les pays de l'Union du Maghreb arabe.

La région du Moyen-Orient a connu, ces dernières années, des développements notables qui ont ouvert la voie à l'établissement de la paix et au règlement du conflit arabo-israélien sur la base du principe de la terre en échange de la paix, du respect des droits nationaux et politiques du peuple palestinien et de l'établissement de son État avec la ville d'Al Qods pour capitale.

L'un des événements décisifs pour la région aura été l'Accord israélo-palestinien de Washington, qui a confirmé que le processus de paix dans la région est irréversible en dépit des obstacles qui l'entravent. En outre, l'Accord israélo-jordanien est venu confirmer que la logique de la tolérance et de la coexistence dans le cadre d'une paix juste, durable et globale, fondée sur la légalité internationale est devenue une impérieuse nécessité pour tout le monde.

Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction l'accord de Taba signé à Washington entre les Palestiniens et les Israéliens, qui constitue un jalon important sur la voie menant à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Nous souhaitons ardemment que les deux parties continuent à surmonter les obstacles, armées d'une ferme volonté de régler les problèmes en suspens en tenant compte des intérêts légitimes de tous et dans le respect de leurs obligations et de la légalité internationale.

Nous sommes optimistes quant au progrès réalisé dans les négociations israélo-palestiniennes et israélo-jordaniennes, et nous espérons que les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises connaîtront une évolution positive et aboutiront à des résultats acceptés par tous sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978).

Dans le cadre de la consolidation du processus de paix dans la région, le Maroc a pris l'initiative d'abriter, l'année dernière, le premier Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui a mis l'accent sur la nécessité de mettre sur pied des programmes économiques dans le cadre d'un partenariat effectif qui puisse garantir une vie meilleure pour les peuples de cette région. Le Sommet a également souligné la nécessité d'assurer le développement économique de la Palestine afin de permettre au peuple palestinien de mettre en place ses institutions économiques et de développement et de participer ainsi, sur un pied d'égalité, au développement de la région.

Nous espérons que la Conférence d'Amman constituera un autre jalon sur la voie de la mobilisation des potentialités des secteurs privé et public, afin de consolider le processus de paix par le biais d'une coopération économique à même de contribuer au développement de la région et de répondre aux attentes de ses peuples en matière de progrès, de prospérité et de paix juste et durable.

Les Émirats arabes unis et l'Iran n'ont pas encore réglé définitivement le différend qui les oppose concernant les îles Abou Moussa ainsi que la Petite et la Grande Tumb.

Partant des liens historiques qui nous unissent à ces deux pays frères et en raison des relations de bon voisinage et d'amitié entre les peuples des Émirats arabes unis et de l'Iran, nous attendons avec impatience le jour où le conflit sera définitivement résolu et où la coexistence pacifique régnera dans la région.

La tragédie que vit le peuple bosniaque est pratiquement sans précédent dans l'histoire. Cette tragédie a pris des proportions encore plus alarmantes du fait des attermolements de la communauté internationale face à ce qui se passe dans ce pays, à savoir les massacres, les déplacements de population, la purification ethnique et religieuse, le viol collectif et la destruction du patrimoine culturel et de la civilisation.

Il est regrettable que ces attermolements aient lieu au vu et au su de tous dans le cadre d'un nouvel ordre mondial qui prétend faire des droits de l'homme l'un de ses piliers. En outre, il est pour le moins surprenant que ce nouvel ordre mondial qui s'est mobilisé pour mettre fin aux différents foyers de tension hors du monde occidental soit incapable de protéger, au coeur du continent européen, un peuple qui souffre quotidiennement de l'agression serbe.

Le Maroc, qui croyait que le problème de la Bosnie-Herzégovine allait trouver une solution en 1992, a été surpris par la détérioration des conditions dans ce pays et par l'escalade de la violence et des massacres. Le Maroc n'a pas cessé, dans ce cadre, de faire ce que lui dicte son devoir sur les plans humain et islamique, en vue de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine, d'atténuer cette tragédie et d'apporter une aide humanitaire au peuple bosniaque.

Je suis persuadé que la rencontre du 7 septembre 1995, à Paris, entre les deux groupes de contact islamique et international et celle qu'ils ont eue hier, sont de nature à permettre l'harmonisation et la concertation entre les deux groupes afin d'atteindre les objectifs escomptés.

Nous accueillons avec joie les résultats qui ont été atteints le 8 de ce mois à Genève lors de la réunion des ministres de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie.

Nous espérons que l'accord de principe qui a été conclu par les parties au conflit mardi dernier à New York constituera un pas décisif vers l'arrêt des souffrances du peuple bosniaque et la réalisation de ses espoirs de paix et de quiétude, dans le cadre du respect des frontières internationales, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la

République de Bosnie-Herzégovine, de manière à assurer la paix, la réconciliation et la stabilité dans la région.

En ce qui concerne la question dite du Sahara, le Maroc a pris l'initiative de proposer l'idée d'organiser le référendum et a donné son approbation au plan de règlement élaboré par le Secrétaire général des Nations Unies. Il a également accepté les critères d'identification et déployé d'énormes efforts dans sa coopération permanente et complète avec le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Le Maroc a, par ailleurs, apporté toute l'assistance matérielle et tout le soutien nécessaire à l'élimination des obstacles et a oeuvré de bonne foi à l'application du plan de règlement en manifestant sa bonne volonté dans ce sens.

Face aux obstacles que nous rencontrons aujourd'hui au niveau de l'opération d'identification ouverte à toutes les personnes originaires du Sahara, nous voudrions lancer un appel au Conseil de sécurité afin que les mesures nécessaires soient prises et les moyens adéquats mobilisés pour éviter que le plan de règlement n'échoue et que le spectre de la tension ne plane de nouveau sur la région.

Je saisis cette occasion pour réitérer notre engagement et confirmer notre ferme volonté de poursuivre pleinement notre coopération avec le Secrétaire général afin de parachever toutes les procédures et les mesures nécessaires pour organiser le référendum au début de l'année prochaine, tel que cela a été proposé par le Secrétaire général dans son dernier rapport présenté au Conseil de sécurité sur cette question.

Nous espérons que le cinquantième anniversaire de la création de notre organisation sera l'occasion de se pencher sur toutes les idées et toutes les propositions qui ont été faites afin d'améliorer et de redresser les structures de notre organisation pour qu'elle soit en mesure de répondre aux besoins réels de la communauté internationale face aux mutations que connaît le monde. Je cite en particulier la question de l'élargissement du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail, sujet qui doit faire l'objet d'un examen approfondi tout en lui donnant le temps nécessaire afin d'aboutir à des résultats acceptables pour tous.

Nous avons la certitude que la persévérance et la détermination dont nous avons fait preuve face aux multiples défis seront autant d'atouts qui nous inciteront à relever ce nouveau défi de permettre à notre organisation de remplir convenablement sa mission au cours du XXIe siècle, que

nous voulons être le début d'une ère nouvelle où l'homme puisse jouir des bienfaits de la paix, de la stabilité et de la vie dans la dignité.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Zambie, S. E. M. Christon Tembo, à qui je donne maintenant la parole.

**M. Tembo (Zambie) (interprétation de l'anglais)** : En cette occasion importante, je tiens à transmettre au Président les félicitations du peuple et du Gouvernement de la Zambie pour son élection bien méritée à la présidence des travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale, qui marque le premier demi-siècle d'existence des Nations Unies.

J'aimerais aussi rendre hommage au Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, qui a réussi, par son talent et sa compétence hors pair, à présider la session avec tant de succès. Les succès remportés lors de sa présidence ont renforcé le rôle délibératif de l'Assemblée.

Ma délégation aimerait aussi mentionner officiellement sa reconnaissance envers le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui continue de diriger l'Organisation avec talent et ténacité dans des circonstances difficiles.

Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire des Nations Unies, nous devrions profiter de l'occasion pour faire le bilan de la performance passée de l'Organisation et évaluer ses réalisations et ses échecs, pour ensuite déterminer son orientation future.

Il est incontestable que les Nations Unies ont contribué substantiellement à la paix et à la sécurité mondiales, ainsi qu'à la promotion du développement dans le monde entier.

Les Nations Unies ont mené avec succès des opérations de maintien de la paix dans diverses régions du monde, y compris au Cambodge, au Mozambique, en Haïti, et, tout récemment, en Angola.

C'est aussi en raison de l'engagement des Nations Unies que le monde entre présentement dans une ère où les idéaux des droits de l'homme et de la démocratie rassemblent l'appui de nombreux pays. Les Nations Unies ont officiellement fourni leur aide aux élections dans plus de 40 pays, contribuant ainsi substantiellement à garantir des élections libres et équitables.

Les Nations Unies ont été une source puissante de secours destinés à soulager les souffrances humaines. Par le biais du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les Nations Unies ont fourni des vivres, des abris, des médicaments et un enseignement à des millions de réfugiés dans le monde entier.

Tout récemment, en 1990, à la suite des initiatives de notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et de l'engagement personnel envers les enfants du regretté James Grant, s'est réuni ici à New York le Sommet mondial pour les enfants, à l'occasion duquel a été adoptée la Convention sur les droits des enfants. Cette convention est la première à être acceptée universellement. C'est en soi une réalisation remarquable.

Dans ce contexte d'acquis et de réalisations, l'Organisation a eu à traiter de problèmes considérables, tels que la rivalité entre superpuissances durant la période de la guerre froide, ce qui a donné lieu à une longue période de paralysie en termes de capacité des Nations Unies de prendre des mesures rapides et efficaces, et au nombre croissant de conflits ethniques et de tensions dans le monde, comme le montrent les conflits en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda, au Burundi, en Somalie, en Géorgie et ailleurs.

La persistance de la situation économique internationale défavorable et la dégradation de l'environnement sont de sérieux défis auxquels l'ONU a dû faire face.

La Zambie est convaincue que l'ONU demeure la seule instance mondiale ayant la capacité de galvaniser la volonté politique pour faire face à ces défis alors que nous approchons du XXIe siècle. En tant que pays et État Membre, nous saisissons cette occasion pour réaffirmer et renouveler notre engagement à l'égard des Nations Unies.

Il est assez clair que l'ONU aura besoin d'une vision renouvelée pour les 50 prochaines années. Le programme de désarmement à l'échelle mondiale n'est pas achevé. Ma délégation est persuadée que tant qu'il subsistera une prolifération continue d'armes, il ne pourra jamais y avoir d'espoir d'une paix et d'une sécurité durables où que ce soit dans le monde.

De ce fait, ma délégation se félicite de l'aboutissement, au début de cette année, de la Conférence d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); le Traité a été prorogé de façon illimitée. Ma délégation souhaite exprimer notre vive préoccupation d'avoir dû constater que juste après la prorogation, certains des signataires du TNP ont repris leurs essais nucléaires. Cela n'est pas dans l'esprit du désarmement nucléaire. Nous félicitons également ceux qui ont continué d'observer leurs moratoires et espérons qu'ils ne se laisseront pas ébranler par l'attitude de ceux qui procèdent à des essais nucléaires.

La Zambie prend acte des négociations en cours à Genève sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appelle à un aboutissement rapide de ce traité. Nous saluons également les efforts destinés à renforcer la Convention sur les armes biologiques et toxiques.

Il reste qu'en dépit de tous ces développements positifs dans le domaine du désarmement, d'autres domaines décisifs, tels que le désarmement complet et général, la technologie nucléaire, les zones dénucléarisées, le déminage et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, demeurent non réglés. Nous demandons donc à tous ceux que cela concerne d'accorder une attention particulière à ces questions, en espérant que cela renforcera les garanties de sécurité.

Une question intéressant particulièrement l'Afrique australe — qui a émergé d'une longue période de conflit — est celle du déminage. Nombre de personnes, chez nous, continuent d'être tuées par des mines terrestres actives. Aussi, lançons-nous un appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce son appui aux efforts régionaux réalisés par le biais de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour déminer les zones touchées dans cette région. À cet égard, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à l'Union européenne, qui continue de soutenir nos efforts en matière de déminage.

S'agissant du maintien de la paix, la Zambie est consciente que la poursuite de l'objectif de la paix n'a pas été facile pour l'ONU et n'est pas près de l'être prochainement. L'Organisation a besoin d'une vision claire de ce qui doit être fait dans chaque situation. L'Agenda pour la paix du Secrétaire général nous paraît fournir cette vision. C'est un document important, qui a déjà fourni une aide dans de nombreux domaines de nos opérations de maintien de la paix.

Nous savons qu'une réponse rapide et efficace en cas de conflit dépend d'un certain nombre de facteurs importants, en particulier de la volonté politique des États Membres de faire face aux exigences en matière de ressources. À cet effet, la Zambie appuie la mise en place d'une force de réaction rapide qui, à notre avis, pourrait renforcer les opérations de maintien de la paix et sauver des vies.

Les gouvernements et les peuples du monde ont pour obligation d'assurer la protection, la promotion et l'exercice des droits de l'homme. La dignité de la vie ne peut être renforcée sans le plein respect des droits de l'homme. La Zambie estime donc que l'ONU doit continuer à accorder une haute priorité aux questions des droits de l'homme.

À cet effet, la Zambie se félicite que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing, en Chine, ait reconnu les droits des femmes comme des droits humains et que les gouvernements se soient engagés à l'application de ce programme des droits de l'homme.

La Conférence de Beijing et les autres conférences des Nations Unies organisées récemment — la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet social mondial — auront toutes besoin d'un suivi actif et intégré par le biais du système des Nations Unies. Dans ce suivi, le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social est décisif non seulement pour la mise en oeuvre efficace des programmes d'action, mais aussi pour le renforcement de l'Organisation dans les domaines social et économique. La Zambie reconnaît l'urgente nécessité de revitaliser les fonctions du Conseil, y compris une utilisation meilleure et plus effective de ses divers comités techniques. L'harmonisation d'arrangements institutionnels dans tout le système des Nations Unies devra être entreprise de façon prioritaire.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, la Zambie estime qu'il est nécessaire d'élargir ce dernier pour lui permettre d'être plus représentatif. Nous pensons également qu'il doit devenir démocratique et transparent.

La Zambie voudrait voir l'Organisation des Nations Unies accorder la priorité à l'examen des questions de développement pour le prochain millénaire. À cet égard, je voudrais indiquer que la Zambie attache une grande importance à la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement. Le développement est une question très préoccupante pour mon continent, l'Afrique, où la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale affectent pratiquement tous les pays.

À l'approche du XXIe siècle, la communauté internationale devrait davantage se préoccuper de la lutte contre la pauvreté. C'est par ce combat que nous pourrions assurer le progrès des individus, condition d'un progrès durable de toutes les nations.

La Zambie est donc heureuse de voir que le Sommet mondial pour le développement social s'est lui-même engagé à accélérer le développement des ressources économiques, sociales et humaines de l'Afrique et des pays les moins développés. Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, au Danemark, en mars dernier, a, à travers sa déclaration et son programme d'action, incité les gouvernements du monde à créer des possibilités nouvelles par le biais de la création d'emplois et de l'intégration sociale en vue de supprimer la pauvreté. Ma délégation espère que les gouvernements mettront en oeuvre son Programme d'action.

La pauvreté dans de nombreux pays en développement est aggravée par le fardeau excessif de la dette pesant sur ces pays depuis le début des années 80. Les termes arrêtés à Naples visant la possibilité de réaliser une réduction de la dette de 67 % sur les crédits à l'exportation ou le service de la dette ne sont que le début d'une atténuation durable de la dette proposée aux pays en développement, surtout à ceux qui ont des coefficients du service de la dette très élevés. Les pays créanciers doivent agir et proposer des conditions pouvant réduire, dans les délais les plus courts, les coefficients du service de la dette des pays en développement les plus pauvres jusqu'à 21 % de leurs recettes d'exportation. Cela correspond au niveau reconnu par l'ONU en tant qu'exigence minimale de base pour assurer que ces pays surmontent leurs problèmes de dette et retrouvent une solvabilité. Combiné avec le sous-financement continu de nombreux programmes d'ajustement structurel, un timide encouragement de la réduction de la dette ne peut que saper en fin de compte les possibilités de croissance, de développement et de prospérité dans les pays en développement.

Alors que l'Organisation mondiale du commerce entame ses années de formation, un nouveau défi émanant de cette institution apparaît dans les pays en développement, défi qui ajoutera aux problèmes liés au fardeau de la dette et à la pauvreté. Il s'agit de la prise en compte rapide des pertes nettes découlant du nouveau système commercial multilatéral alors même que les mesures préférentielles sont suspendues, que les prix des vivres augmentent, que les subventions diminuent et que les exportations de produits de base continuent d'être marginalisées. Cette situation est particulièrement marquée en Afrique qui, comme nous le savons tous, a déjà dû faire face à plus de 10 ans d'austé-

rité. Tout en reconnaissant qu'à terme l'Organisation mondiale du commerce peut offrir de nouvelles possibilités aux pays en développement, il reste du devoir des pays développés de respecter leurs engagements réaffirmés à Marrakech d'apporter une compensation aux pays désavantagés par le nouveau système de commerce multilatéral, en définissant rapidement les termes de cette compensation.

La Zambie est consciente que l'instauration des bases de la compétitivité internationale est la clef de l'insertion dans le marché mondial. Nos réformes, entamées en 1991, commencent à porter leurs fruits. Il s'agit maintenant de se dégager des préoccupations concernant la stabilisation et la libéralisation et de stimuler la production, l'emploi et la productivité du travail en tant qu'éléments essentiels permettant de réduire la pauvreté. Cela est en train de se faire alors que, simultanément, nous nous appuyons sur les complémentarités déjà créées à travers les mécanismes d'intégration régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe, dont la Zambie est membre. Cependant, nos réformes intérieures ne peuvent se poursuivre que grâce à une importante réduction de notre dette qui nous permette d'améliorer notre situation en matière de liquidités de façon à restaurer la confiance sur le plan des affaires dans notre pays. Le poids de la dette reste le plus grand obstacle à la reprise et au développement en Zambie.

Pour terminer, je tiens à déclarer que la Zambie demeure activement attachée à la réalisation de ces priorités dans le cadre des Nations Unies. Nous avons foi en notre organisation et nous sommes persuadés qu'elle nous conduira vers une nouvelle ère pleine d'espoir et de prospérité.

**Le Président par intérim** : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Venezuela, S. E. M. Miguel Angel Burelli Rivas, à prendre la parole.

**M. Burelli Rivas** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Tout a été dit dans le cadre de cet exercice annuel auquel, comme de coutume, s'est livré chaque chef d'État ou de gouvernement, ou chaque ministre, devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Si un recueil des discours était publié, nous y trouverions les thèmes universels mille fois répétés.

On y trouverait notamment l'évocation des grands problèmes non solutionnés qui, à divers degrés, affectent l'humanité sur tous les continents, tout comme les solutions obtenues et la promesse implicite de solutions par l'action constante de l'Organisation qui compte 50 années de

victoires et de frustrations, à l'image de toute oeuvre humaine.

Nous devons nous féliciter de ce que, grâce à sa vigilance et à son intervention, nous ayons connu 50 années de paix, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Nous savons toutefois, et nous le regrettons, qu'aujourd'hui il est nécessaire d'agir de façon dynamique contre la violence armée engendrée par l'intolérance, le fanatisme, les affrontements ethniques ou religieux, suffisants pour empêcher l'instauration du climat de tranquillité auquel aspire l'humanité.

Outre les réalisations impressionnantes de la communauté mondiale, nous devons également constater qu'au cours de ces 50 années, de nombreux conflits locaux ont éclaté, qui ont coûté la vie à 23 millions d'êtres humains. Quatre-vingt-sept pour cent des armes vendues et utilisées de par le monde proviennent des cinq pays disposant d'un siège permanent au sein du Conseil de sécurité; et, aussi incroyable que cela puisse paraître à ce stade de l'évolution politique, deux puissances atomiques mettent les peuples en danger en effectuant des essais nucléaires inexplicables, que nous interdisons à d'autres puissances.

Mais qui peut nier que, dans le domaine de la santé, de la technologie, de l'environnement, des droits de l'homme, des communications, de l'exploitation des ressources des fonds marins et en d'autres domaines, il y a progrès et espoir et, en tout cas, vigilance permanente qui tient en éveil la conscience universelle?

La déclaration de ce jour du Ministre des affaires étrangères du Venezuela ne sera pas différente. La scène politique change, tout comme les idéologies, la crise la plus extraordinaire de l'histoire sévit et, dans l'univers, se poursuivent, identiques, les drames de l'homme accablé par les changements. Cependant, pour la première fois, il oscille entre l'illusion et la perplexité. Cette situation tient au fait que nous sommes passés très rapidement d'une époque à l'autre sans les déchirements d'une guerre, mais au contraire avec la contribution enthousiaste et dévouée d'étudiants et de travailleurs.

Nous percevons à peine une certaine curiosité à l'égard de l'époque qui s'amorce et qui, bien que très proche de nous, ne porte pas encore de nom. Elle pourrait tout aussi bien s'appeler «postcapitaliste», «postsocialiste» ou «postindustrielle»; ou simplement être décrite comme une époque de transition entre deux périodes que partage notre propre génération terrestre.

On parle, bien sûr, de la fin de l'histoire en faisant allusion au non-affrontement des idéologies, mais c'est précisément ce qui caractérise l'histoire faite de conflits incessants et d'affrontements passionnés, de craintes et d'espoirs, de liberté et de privation de liberté sous toutes les formes auxquelles l'oppression a toujours eu recours.

L'homme d'aujourd'hui a l'étrange sensation d'être en contact avec les autres hommes grâce au miracle des médias, de la fibre optique et des systèmes cybernétiques. Or, bien que le nombre d'êtres humains susceptibles de faire naître un sentiment de solidarité soit en constante augmentation, il faut bien constater que cette solidarité est de plus en plus précaire et que la solitude de l'homme est plus pathétique que jamais.

Dans le but de forger un monde différent fondé sur une Organisation solide, complexe et durable comme la nôtre, qui a pris forme à la fin de la première guerre mondiale, nous avons commencé à parler — puisque nous voulons utiliser des mots pour décrire l'évolution des choses — de globalisation, d'intégration, d'abolition de l'État-nation et de son remplacement par de grands blocs afin de produire, par le poids du nombre et de la cohésion, une nouvelle dynamique différente de la force belliqueuse.

On peut dès lors présumer que le monde futur se constituera à partir de régions, de larges groupes intégrés ou de communautés, régionales ou autres, ayant une origine culturelle identique et aspirant à s'identifier aux autres, en raison des caractéristiques particulières s'attachant à cette culture, telles que la tradition, la langue, la religion, voire le métissage.

Cela me frappe, car c'est la première fois que je prends la parole devant une instance aussi éminente au nom d'un pays comme le mien, qui a une économie modeste, une faible population, un territoire de taille moyenne, qui, compte tenu de son excellente situation géographique, a développé plus que les autres la culture de la liberté sociale, du métissage juste, de l'indépendance politique, et qui, grâce à une épopée extraordinaire, a obtenu tout cela non seulement pour lui-même mais également pour ses voisins américains. C'est un pays qui n'a fait la guerre à aucun autre pays et qui, animé du désir de voir ses propres voisins libérés du colonialisme, qui a encouragé et qui appuie la nouvelle Communauté des Caraïbes (CARICOM), par exemple, de même qu'il facilite et appuie les initiatives visant à pacifier la région, ce dont nous donnons constamment la preuve, comme aujourd'hui en participant au Groupe des Amis du Guatemala, par exemple, et lorsque

nous nous félicitons du nouvel accord passé entre Israël et les Palestiniens.

Le Venezuela est un pays ébranlé, comme tous les pays actuellement, ébranlé depuis 1989 par une crise profonde, qui n'est pas à proprement parler d'ordre économique ou politique, mais d'ordre éthique. Cette crise a sapé les institutions de mon pays et a érodé le système financier, dont l'effondrement nous a coûté 16 % de notre produit national brut et nous a placés dans l'oeil de mire, pas toujours compréhensif, de l'opinion internationale.

Notre gouvernement a hérité de toute cette crise. Tout en sachant que ses caractéristiques sont atypiques dans la région, étant donné qu'au fond, il s'agit de remplacer un modèle paternaliste et de dépendance à l'égard du pétrole par une culture d'ouverture et de travail, fondée sur un effort national plus grand, plutôt que sur la recherche de la compréhension étrangère, la nation surmonte ses difficultés, qui fort heureusement ne dépassent pas les ressources économiques du pays, qui sont variées et solides.

Le Venezuela est un pays qui a produit simultanément, comme par miracle, de grands penseurs, les utopistes les plus crédibles, les généraux les plus chanceux, les éducateurs les plus clairvoyants quant à l'avenir. Tel est mon pays, situé carrément au nord de l'Amérique du Sud, un pays qui s'est libéré lui-même et a libéré d'autres pays en poursuivant les rêves de Francisco de Miranda, qui ont été concrétisés par Simón Bolívar et Antonio José de Sucre et grâce à la systématisation de la pensée et de l'action d'Andrés Bello y de Simón Rodríguez, entre autres personnalités de renommée semblable.

Bolívar était très clairvoyant. Dans la nébuleuse histoire de l'an 1815, dans le plus célèbre document politique de cette partie du monde, depuis la Jamaïque, il a organisé, de façon idéale, le destin de l'Amérique hispanique dans une prophétie éblouissante, et personne ne comprend aujourd'hui comment il a pu la concevoir. Il a écrit ce qui suit :

«C'est une idée grandiose d'essayer de faire de tout le Nouveau Monde une seule nation avec un seul lien qui unisse ses parties entre elles et à tout l'ensemble.»

L'indépendance acquise, il a constaté qu'une unité imparfaite et erratique, comme celle du Sud, pourrait être déséquilibrée par l'organisation des anciennes colonies nord-américaines, au nombre de 13, dont il entrevoyait déjà l'intégration. Il avait pressenti le pouvoir et le pragmatisme

d'une race travailleuse et combative qui, dans l'espace américain, consoliderait la nation formidable et admirable que sont devenus les États-Unis avec leur sens transcendant et unique de la liberté, car leurs fondateurs avaient émigré en laissant derrière eux tous préjugés et toutes craintes.

Jamais pour des raisons de rivalité, mais toujours avec le désir de faire en sorte, conformément à ses idées quant au destin de l'hémisphère partagé, que l'émulation et l'amitié, et non pas la force, soient la force directrice de son action, Bolívar a imaginé l'union de la moitié américaine qui avait été découverte, peuplée et façonnée sous tous ses aspects par l'Espagne et le Portugal, reconnaissant qu'elle devait nécessairement avoir une façon d'être et d'agir propre.

Dans cette moitié américaine, les empires colonisateurs ont réuni, puis mis en commun, tout ce qu'ils avaient apporté. Ils y ont instauré une religion et une société semblable à la leur de descendants de colons, et la nature et le croisement sans discrimination des sangs ont créé le sentiment naturel de la liberté et de l'égalité, qui a donné naissance à cet esprit également naturel de la démocratie sociale qui n'a jamais manqué en Amérique latine, pas même au cours des périodes prolongées où la démocratie n'existait pas.

En 1826, le libérateur Bolívar a convoqué le Congrès de Panama pour parler pour la première fois dans l'histoire, non pas d'alliances saintes ou profanes de guerre, mais d'alliances de paix. Il a ainsi proposé un mode de pensée qui a donné au monde l'idée de la communauté internationale organisée; en premier lieu, la communauté américaine, grâce à l'Union panaméricaine et à l'Organisation des États américains (OEA), et ensuite, la Société des Nations et cette Organisation, qui, avec la paix, a donné à l'humanité toutes les possibilités qui découlent de la paix.

Il s'agit d'une communauté exceptionnelle, la plus grande de la mappemonde, car, depuis la frontière sud des États-Unis jusqu'à la Patagonie, elle regroupe le plus grand nombre de peuples et de républiques de caractéristiques semblables, où heureusement les diverses langues que l'on parlait en Espagne se sont fondues en une seule, ce qui a donné plus de vigueur au castillan. Le même phénomène s'est produit pour l'idiome portugais qui est, au Brésil, une langue ouverte et douce, comme l'Amérique elle-même. À l'extrême nord de l'Amérique, l'empreinte française au Canada comme la minorité hispanique des États-Unis sont des échos vivants de cette communauté.

En termes géographiques, notre communauté est plus grande que les autres communautés déclarées, étant donné que la superficie des États-Unis d'Amérique est de 9 372 000 kilomètres carrés, celle de l'Europe est de 10 404 000 kilomètres carrés, alors que nous occupons 20 millions de kilomètres carrés, où palpité l'avenir de l'espèce humaine.

En termes politiques et spirituels, nous constituons le plus grand laboratoire de l'histoire, à la fois un mystère et une promesse, une merveille absolue que l'avenir déchiffre jour après jour. La semence d'un nouveau monde différent que nous entrevoyons tous germe certainement parmi nous.

Nous ne sommes pas les seuls 500 millions d'êtres humains allergiques aux discriminations auxquelles nous serons confrontés en l'an 2000. Qui plus est, nous sommes l'unique groupe humain qui soit né et se soit formé sans privilèges ni réticences ni complexes, sur un pied d'égalité. S'il a été contrarié pendant trois siècles par des dispositions pragmatiques, qui étaient respectées mais non appliquées et par le grand zèle de prêtres qui n'ont consulté personne pour imposer une foi unique à une immensité géographique, il s'est cependant imprégné de l'immensité des espaces géographiques, des rivières, des forêts, des climats tempérés et des montagnes et des plaines qui ont engendré, grâce à leur influence tellurique, une espèce humaine différente. Je répète qu'aucun autre groupe humain n'est parvenu à ce sens et à ce sentiment profonds de la liberté fondamentale, et aucun autre groupe humain n'est passé par là.

Germán Arciniegas a dit avec justesse :

«L'Amérique a été colonisée par un homme qui, en Europe, était prédestiné à la vie servile. Il s'est émancipé en passant d'une rive à l'autre... Ce sont des malheureux qui labourèrent le continent avec leurs propres mains, des pauvres, des sans-terre. Les analphabètes de la Renaissance populaire. Incultes. Illettrés. Leur destin commun était de se rassembler en peuples pour que justice soit faite.»

Et la justice a été l'indépendance la plus éclatante, influencée par le déterminisme américain.

Dans son discours sociologique, Bolívar a dit que nous, Américains, constituons un petit genre humain. Aujourd'hui, nous sommes une branche importante du genre humain : celle des possibilités et de l'espoir.

Notre région n'entrera en conflit avec aucune autre région, pas même avec celle qui partage avec nous cet

hémisphère et qui est différente de la nôtre de par la langue qu'elle parle et ses coutumes. Ce ne sera pas un organisme international de plus, une autre bureaucratie; elle n'occupera pas d'autre espace que celui, énorme, de sa géographie physique et humaine.

En d'autres termes, nous parlons d'une merveilleuse utopie, sans plus de pragmatisme que la fierté de faire partie de plus en plus solidairement et de façon uniforme de l'univers, de partager des valeurs communes et de rechercher un destin commun.

Si sur d'autres continents les communautés se forment et se constituent autour de principes religieux, raciaux ou géopolitiques, il est naturel que nous, Latino-Américains, proposons la nôtre avec le sentiment d'unité immense qui nous caractérise.

Il y a eu une époque où nous étions régis par un modèle culturel différent, lorsque notre société était plus ordonnée et que nous jouissions des systèmes politiques qui ont fait notre réputation de par le monde. Presque tous les pays d'Amérique latine ont connu une espèce d'âge d'or de la culture et de la politique marqué par l'originalité. Nous avons créé une littérature, un droit avec ses institutions propres. Nous avons lancé le droit de la mer et élaboré le premier instrument contre les armes nucléaires avec le Traité de Tlatelolco.

Une communauté concertée de nations latino-américaines essaiera de récupérer et de changer des systèmes de formation et d'éducation capables d'affirmer la fierté et la personnalité collectives, comme le fait l'Europe en dépit de la variété des éléments qui la composent parce qu'elle a peur de retomber dans des violences millénaires. Une communauté latino-américaine serait, sur le plan moral, l'équivalent des engagements commerciaux économiques contractés dans le cadre de l'Association d'intégration de l'Amérique latine, du Pacte andin, du Marché commun d'Amérique centrale et du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR), pour présenter un front de solidarité et pour faire un bon en avant vers l'intégration économique de l'univers.

Une communauté latino-américaine composée de nations conscientes permettrait de garantir le développement de l'écologie la plus variée et la plus riche de l'univers, qui englobe non seulement les plus grands espaces, mais aussi l'eau douce, les ressources minières, la flore et la faune les plus variées et les plus riches qui existent sur la planète.

Bien sûr, nous exprimons aux Nations Unies la somme des préoccupations d'ores et déjà exprimées à propos de

l'avenir même de l'Organisation qui, depuis 50 ans qu'elle veille sur la paix, a ouvert de nouvelles voies pour les peuples qu'elle représente. Ces inquiétudes nous ont poussés à parler de la réforme de la Charte, pour que le Conseil de sécurité, par exemple, reconnaisse et reflète de nouvelles réalités géopolitiques, et non pas seulement la puissance militaire. À cet égard mon pays, par la voix de son Président, Rafael Caldera, a proposé ici même, avec une franchise empreinte de réalisme, que le Brésil soit le pays qui représente l'Amérique latine de façon permanente au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Nous avons également parlé de l'utilité de disposer d'organismes et de moyens permettant de réduire les coûts de la paix, ainsi que de l'urgence d'adapter le Conseil économique et social aux nécessités de notre époque. Nous avons parlé de la culture, de la science et de la technique, qui continuent d'être le monopole des milieux industrialisés. Si l'on créait un marché commun de la technologie, je crois que nous irions davantage dans le sens de l'histoire.

En Amérique aussi, encore qu'à un degré moindre qu'en Afrique et en Asie, nous sommes touchés par une marginalité croissante, l'injustice sociale, la pauvreté qui frôle la famine, et l'insécurité, aggravée par le trafic de stupéfiants et ses conséquences. Nous fabriquons des stupéfiants épouvantables, dont le rythme de production est fonction de la voracité des marchés de consommation. Mais nous sommes aussi ceux qui luttent avec le plus de ténacité et de détermination contre ce fléau.

Notre communauté a eu le mérite de devenir pratiquement un creuset de démocratie, grâce au soutien indéfectible de ses leaders et de ses penseurs et à l'organisation régionale la plus ancienne mais aussi la moins stimulée. Nous avons le devoir de faire en sorte que la démocratie se débarrasse de ses impuretés. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement, lors du Sommet de l'hémisphère qui s'est tenu à Miami, a proposé — et cette proposition a reçu un appui unanime — que l'on mette fin à l'impunité dont jouit la corruption.

À notre avis, il existe un lien étroit entre le trafic des stupéfiants et la corruption politique, par le biais du blanchiment de l'argent sous couvert de contributions électorales.

Si la démocratie acquiert une nouvelle respectabilité, on le devra à l'effort concerté de l'Amérique, un effort que devra bientôt faire l'organisation mondiale, car notre région n'a pas le monopole de la corruption politique. Cette dernière doit être combattue à l'échelle universelle, au même titre que le trafic de stupéfiants.

Dans quelques jours, et sans aucun doute inspiré par notre exemple, se tiendra en Chine un congrès mondial contre la corruption, dans lequel nous plaçons de grands espoirs.

Tout ce que parraine et propose l'Organisation nous intéresse. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu proposer à l'Assemblée l'idée — peut-être romantique — de l'utopie latino-américaine, qui doit inspirer confiance aux voisins de l'hémisphère et susciter un certain espoir dans les autres régions, qu'elles soient organisées ou non. À cet égard, le Groupe de Rio a appuyé la proposition réitérée de parlement latino-américain.

À partir de la première guerre mondiale, une rupture s'est produite avec l'Europe, continent qui nous a transmis son être grâce à l'Espagne et au Portugal; son sens de la beauté de la vie grâce à l'Italie; son mode de pensée grâce à la France; ses modèles politiques grâce à la Grande-Bretagne; et ses technologies durables grâce à l'Allemagne. Une regrettable rupture a eu lieu entre l'Europe et l'Amérique latine, qui est le continent avec lequel elle a le plus d'affinités, où nous vivons en cousins éloignés, la branche la plus vibrante et la plus prometteuse de cette lignée.

Si nous insistons sur la nécessité d'encourager l'idée de notre communauté, c'est parce qu'elle existe déjà, même si elle est confrontée à des problèmes sociaux qui appellent des solutions conjointes. Elle existe aussi en droit, car des États comme le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela font partie de sa constitution politique.

Avec les déséquilibres propres à toutes les grandes sociétés, les problèmes sociaux et familiaux, les carences de l'éducation, la désintégration du foyer familial due à la disparition des valeurs, font du thème social le plus important de tous et le véritable drame de l'Amérique latine. Jusqu'au logement qui, auparavant, n'était pas véritablement un problème de grande ampleur mais qui est aujourd'hui un problème grave car il est associé aux valeurs de la famille dont il est le concept physique inséparable.

Comme Arturo Uslar Pietri, nous pourrions dire que pressés comme nous sommes entre les grandes roues qui, politiquement, ont moulu l'univers ces dernières années, nous pensons davantage aujourd'hui à créer des républiques qu'à améliorer la nation que nous sommes.

En dépit de toutes les carences de cette organisation, que nous avons souhaitée et que nous entendons conserver, une civilisation s'est créée. On peut porter à son crédit plus

de 300 traités internationaux visant : la consolidation de la démocratie, la protection constante des réfugiés, l'autodétermination, la liberté, l'indépendance et la dignité de la vie, les arts, les traditions; la coexistence, même si les fantômes de l'intolérance réapparaissent; le commerce libéré des protectionnismes; les enfants et les femmes, ainsi que les populations autochtones. Et tout cela, en plus de la civilisation, peut s'appeler : la nouvelle culture de la famille humaine.

Dans les années qui se sont écoulées depuis 1945, l'Organisation a grandi et s'est étendue, et avec elle, le monde. Sa nombreuse progéniture, éparpillée sur les cinq continents et libre pratiquement partout, a quadruplé le nombre de ses fondateurs, parmi lesquels figure le Venezuela, représenté par son grand Ministre des affaires étrangères Caracciolo Parra Pérez. En ce temps-là, il avait exprimé une idée qui est encore plus valable à notre époque :

«Il faut que les peuples se connaissent spirituellement et moralement pour qu'ils arrivent à dissiper l'ignorance et la méfiance qui les séparent. Il faut bâtir une espèce de réseau intellectuel, superposé ou parallèle en quelque sorte au réseau des communications physiques internationales.» (*Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, 7e séance plénière, p. 23*)

Ouvrir au monde une période d'un demi-siècle pour que, en dépit des craintes qui survivent, nous puissions envisager un nouvel avenir qui harmonise dans toutes les facettes de la vie les sociétés avec la nature qui les renferme, tel est l'objectif grandiose de cette organisation, que je salue et félicite au nom de mon pays, comme je félicite le Président Freitas do Amaral et lui souhaite cette année, sous sa direction, notre organisation obtienne le succès qu'elle mérite et dont elle a besoin.

Toutes les races, les religions, les variétés les plus diverses de l'espèce humaine expriment ici leurs aspirations et leurs revendications. C'est un foyer élargi qui s'attache à vivre toujours dans la paix, qui est et doit être le fondement d'une existence normale; car, comme on l'a déjà dit, si la santé est la paix du corps, la paix est la santé des peuples. Un philosophe présocratique a dit à ce sujet qu'en période de paix, les gens se réveillent avec le chant du coq et en temps de guerre avec le crépitement des armes, et qu'en période de paix les jeunes enterrent les vieux, alors qu'en période de guerre, ce sont les vieux qui enterrent les jeunes.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït, S. E. le Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

**Le Cheik Al-Sabah** (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation du Koweït, j'ai le grand plaisir d'adresser à M. Diogo Freitas do Amaral nos sincères félicitations à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que son élection témoigne de sa compétence et de ses capacités, qui garantiront une présidence avisée lors de cette session historique. J'assure M. Freitas do Amaral de l'appui et de la coopération de la délégation de l'État du Koweït.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour la contribution importante qu'il a faite aux travaux de cette organisation internationale ainsi que pour la sagesse dont il a fait preuve lorsqu'il a présidé les délibérations de la dernière session.

Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les immenses efforts qu'il a déployés en faveur de la rationalisation de la structure et des opérations des Nations Unies, en tenant compte du monde moderne en évolution constante. Je voudrais également exprimer l'appui du Koweït aux propositions présentées par le Secrétaire général dans son programme d'action pour faire face aux crises potentielles, le recours à la diplomatie préventive et les modalités du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix. À cet égard, il convient de mentionner le rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, qui montre une perception incisive liée à une analyse objective et approfondie des défis auxquels fait face l'Organisation des Nations Unies. Le rapport décrit de façon responsable les échecs rencontrés par l'Organisation dans certaines activités et opérations qu'elle a entreprises.

Le mois prochain, un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement se rendront à New York pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette présence massive traduira une foi authentique dans le rôle que joue l'ONU dans la création d'un monde fondé sur la justice, l'égalité, la coexistence et la coopération, à l'abri des tensions et de l'agression. Leurs déclarations, dans cette salle de l'Assemblée, définiront indubitablement la façon dont ils envisagent les tâches que l'ONU devrait entreprendre, leurs aspirations à l'égard du mode de

vie idéal qui devrait régner dans le monde et leur détermination à n'épargner aucun effort pour oeuvrer pour un monde meilleur à l'avenir. Nous chérissons la sagesse des pères fondateurs qui ont créé une Organisation qui incarne les efforts collectifs et l'espoir de l'humanité d'un monde meilleur, qui pourrait être différent du monde de guerre qui a semé la destruction en termes d'entités géopolitiques, de propriétés et de vies humaines. Des États ont été détruits et des collectivités humaines tout entières ont été anéanties pour satisfaire les caprices d'individus conduits par la rapacité et l'hégémonie. L'étendue des sacrifices et des dévastations, et les pertes massives en vies humaines causées par les armes nucléaires ont été telles que les dirigeants du monde se sont résolus à faire de la seconde guerre mondiale la dernière que le monde doit endurer.

La cérémonie de signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco a été, en quelque sorte, un engagement universel de renoncer au recours à la force, de choisir la coexistence pacifique et de s'écarter des politiques de puissance, de chantage et d'hégémonie.

Malgré tout, le monde a continué de vivre après cela dans un environnement différent de celui qui avait été envisagé par les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. La lutte bipolaire intense qui a suivi a plongé le monde dans le maelström de la guerre froide qui a duré pendant cinq décennies et provoque de nombreux conflits régionaux auxquels l'ONU a fait face dans la limite des contraintes imposées par les rivalités des grandes puissances. L'incapacité d'agir n'a pas été due à l'impuissance de l'ONU mais a été le résultat direct de cette rivalité bipolaire. Néanmoins, l'Organisation a réussi à montrer son efficacité dans les nombreuses opérations de maintien de la paix qu'elle a entreprises au cours des dernières décennies et elle est parvenue à maintenir le calme dans de nombreuses régions instables.

En fait, l'expérience a montré, au cours des dernières décennies, que la présence de l'ONU dans les régions de tension a bien empêché l'éruption de conflits et de guerres dans plusieurs foyers de tension, alors que son absence a augmenté les risques de guerre. Dans tout cela, l'ONU a véritablement traduit la volonté de ses États Membres et, au cours de la guerre froide, elle a fourni un mécanisme de prévention de la guerre en créant des zones tampons entre les belligérants, ce qui a permis de contrôler les tensions et de créer un climat propice aux négociations pacifiques.

Au fil des ans, le système des Nations Unies a mis au point divers mécanismes efficaces et crédibles et acquis une vaste expérience et une crédibilité incontestable, qui sont

mis à profit pour le bien commun de l'humanité. Pendant les 50 dernières années, depuis l'adoption de sa Charte, l'Organisation des Nations Unies a oeuvré constamment pour réaliser véritablement le rêve de tous les peuples du monde, qui était de préserver

«les générations futures du fléau de la guerre, qui ... a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,»

comme cela est énoncé au Préambule de la Charte. Dans une large mesure, l'Organisation des Nations Unies a respecté ce premier engagement.

Une fois la guerre froide terminée, le monde s'est dirigé peu à peu vers le rapprochement et le dialogue. La course aux armements a fait place à une course intense au développement. Les visées territoriales ont cédé le pas à un nouvel engagement en faveur d'un développement humain accru, priorité étant donnée aux préoccupations immédiates de la personne humaine et à son droit de vivre dans la dignité.

Le monde était le théâtre des rivalités des superpuissances; il est devenu un vaste champ de lutte contre la pauvreté et le sous-développement. Le monde était le champ de bataille où s'affrontaient divers blocs dans différentes régions; aujourd'hui de nombreuses régions font cause commune pour combattre l'analphabétisme et la pauvreté. Un peu partout dans le monde, les affrontements se multipliaient; aujourd'hui le monde est devenu le protagoniste d'une seule lutte, celle d'échapper au joug du sous-développement.

Nous, au Koweït, étions à l'avant-plan des donateurs en faveur du développement. Le volume de notre assistance était le plus élevé, en termes de produit national brut, car nous voulons vivre dans un monde où règne la justice, un monde caractérisé par la compassion humaine, un monde où les privilégiés tendraient la main aux sous-privilegiés sans condition aucune.

Dans cette optique, le Koweït se félicite de la tendance au renforcement des relations entre les membres de la famille des nations sur un pied d'égalité. Nous faisons partie d'un effort commun visant à éliminer les tensions. Nous comptons sur la volonté collective des nations pour réprimer l'agression et sur la coopération mondiale pour faire face au sous-développement.

Compte tenu de cette situation, nous ne pouvons négliger la nécessité de la réforme et de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies pour que le système

soit plus conforme à ces nouveaux objectifs. En 1945, 50 Membres fondateurs ont signé la Charte. Depuis lors, 135 autres États sont devenus Membres. Néanmoins, le Conseil de sécurité, un organe principal du système, a, par exemple, maintenu sa structure originale, qui n'est pas adaptée à l'augmentation énorme des Membres de l'Organisation des Nations Unies. De même, le Conseil économique et social n'a pas montré une amélioration notable dans l'élaboration de programmes destinés, au seuil du XXIe siècle, à répondre aux exigences du développement moderne, au sens le plus large du terme.

Nous demandons l'élargissement du Conseil de sécurité de manière à ce que les Membres des Nations Unies puissent participer à la prise de décisions. Le changement visant à renforcer l'équité devrait assurer un équilibre entre les exigences de l'efficacité et de l'élargissement. Nous appelons à une transparence accrue dans les méthodes de travail du Conseil, car, à notre avis, cela renforcerait notre sentiment de participation et de responsabilité collectives. Nous sommes également en faveur de la tendance à une meilleure utilisation des ressources des États qui peuvent contribuer sensiblement aux opérations de maintien de la paix et aux activités de développement.

Le peuple du Koweït participe aux événements commémoratifs du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies avec un profond sentiment de reconnaissance à l'Organisation pour son rôle crucial dans la libération du Koweït de l'occupation. Le peuple du Koweït salue la communauté internationale qui s'est montrée fermement résolue à repousser l'agression et à mettre un terme à l'occupation. Nous nous félicitons de la volonté manifestée dans un ensemble de résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité depuis le 2 août 1990, lorsque la population du Koweït et le reste du monde ont été pris de court par l'invasion sournoise de l'État du Koweït par l'Iraq. Cette agression flagrante est en violation totale des principes de la Charte des Nations Unies et des traités internationaux. Au-delà du Koweït, l'invasion a totalement démoli la sécurité et la stabilité de toute la région du Golfe.

Face à l'agression, l'Organisation des Nations Unies s'est montrée à la hauteur de ses principes et fidèle à sa mission. Elle est, de fait, restée ferme dans la défense de la justice et de la victime.

Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies, forte de l'expérience du Koweït, développera le rôle crucial qu'elle a joué, de manière à consolider davantage les fondements de la paix et à sauvegarder la sécurité et la stabilité. Le système des Nations Unies peut être un moyen

de dissuasion contre les régimes qui ourdissent des plans d'agression. Il y a un important train de mesures et de restrictions que l'ONU peut mettre en place pour isoler et affaiblir les régimes agressifs et, si besoin est, les dépouiller de leurs stocks d'armements dont ils se servent pour mener leur agression.

L'objectif ultime de l'ONU est de veiller à l'égalité, au respect mutuel entre États Membres et au respect de la volonté des peuples. Cela favorise la coexistence pacifique entre les nations et crée une atmosphère qui encourage une liberté de choix dans un climat démocratique, où le plus fort ne pourra dominer le plus faible, ni un grand pays exploiter un petit État voisin, pas plus qu'une partie donnée ne pourra s'arroger une place privilégiée au détriment d'autrui.

Depuis la fin de la guerre du Golfe, le régime iraquien n'a cessé d'arguer qu'il avait assumé toutes ses obligations en vertu de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation entre l'Iraq et le Koweït, notamment les résolutions 687 (1991) et 715 (1991), imputant au Conseil de sécurité et à la Commission spéciale le retard mis dans la levée des sanctions imposées à l'Iraq. Le Président et le personnel de la Commission spéciale, ainsi que le Conseil de sécurité lui-même, ont été critiqués et vivement offensés par des hauts fonctionnaires iraquiens et des médias contrôlés par le régime.

Compte tenu des récentes surprises spectaculaires qui se sont produites en ce qui concerne les programmes iraquiens d'armement, une question tout à fait légitime se pose : le régime iraquien a-t-il encore de la crédibilité? Qui, parmi nous, serait prêt à croire que les déclarations faites par l'Iraq représentent la vérité? Qui serait prêt à croire ses allégations, présentées à toutes les réunions et dans toutes les instances, selon lesquelles il a respecté ses obligations? Que dire des biens et de l'équipement militaire koweïtiens pillés au Koweït et qu'il prétend avoir rendus? Qui est prêt à croire les affirmations de l'Iraq concernant les prisonniers et otages koweïtiens et de pays tiers?

La tragédie des prisonniers koweïtiens et autres détenus par l'Iraq reste sans solution quatre ans après la libération du Koweït. Cela tient à l'intransigeance et aux attermoissements du régime iraquien, qui continue de se dérober à une solution franche et authentique de cette tragédie humaine. Ce faisant, l'Iraq a failli à ses engagements en vertu du paragraphe 30 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui engage l'Iraq à coopérer dans toute la mesure nécessaire avec le Comité international de la Croix-Rouge.

En conséquence, le Koweït répète son appel, au Conseil de sécurité en particulier et à la communauté internationale en général, pour qu'ils continuent à faire pression sur l'Iraq pour l'obliger à mettre un terme à cet épisode douloureux. Les allégations mensongères et les contrevérités de l'Iraq selon lesquelles il cherche sincèrement à clore ce dossier doivent se heurter à une ferme opposition. De fait, seule cette détermination a au départ obligé l'Iraq à coopérer avec la Commission spéciale.

L'Iraq doit reconnaître que la participation aux réunions de la Commission tripartite et de sa sous-commission ne représente pas une fin en soi. Ces réunions ont pour objectif d'obtenir la libération des prisonniers et de tirer au clair le sort des personnes portées disparues. La véritable coopération de l'Iraq dans ce domaine se mesurera par le nombre de personnes libérées ou dont le sort sera connu. Autrement, sa participation à ces réunions ne serait qu'un subterfuge destiné à leurrer l'opinion mondiale et à éluder ses obligations.

L'objectif final de la politique générale du Koweït est d'assurer la sécurité et la stabilité dans notre région. Cet objectif nous échappera tant que l'Iraq n'appliquera pas intégralement et inconditionnellement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous sommes conscients des difficultés qu'endure le peuple iraquien. La responsabilité des souffrances qu'il endure incombe toutefois au régime iraquien lui-même qui, depuis avril 1991, perd un temps précieux en recourant à des faux-fuyants et des duperies, en escamotant les données et en donnant des informations erronées ou insuffisantes en ce qui concerne chacun des domaines relevant de ses obligations contraignantes.

Les événements survenus tout récemment sont là pour justifier nos suspicions et nos craintes, à savoir qu'il a été révélé que l'Iraq possédait un arsenal d'armes interdites de destruction massive, qui devaient servir contre les peuples de la région, au mépris des massives pertes humaines qui pouvaient s'ensuivre.

Le Koweït insiste sur la nécessité de maintenir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Compte tenu des difficultés que rencontre le peuple iraquien, le Koweït s'est employé à envoyer, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge du Koweït, vivres et fournitures médicales à l'intention de la population civile iraquienne dans les régions qui bordent l'Iraq et dans le nord de l'Iraq. Le Koweït continuera de poursuivre cette politique pour des raisons humanitaires.

Dans le contexte des efforts qui sont entrepris au niveau international pour trouver une paix juste, durable et d'ensemble au Moyen-Orient, le Koweït suit attentivement le déroulement des négociations de paix qui sont en cours entre les parties directement concernées. Nous appuyons le processus de négociations. Ce processus devrait, selon nous, se fonder sur l'ensemble des principes qui ont été convenus, à savoir : le retrait complet en contrepartie de la paix. Des progrès devraient également être faits sur tous les volets, et le règlement final devrait être réalisé à la satisfaction de toutes les parties, car c'est là le moyen véritable de garantir une paix durable.

Le Koweït a participé aux négociations multilatérales, étant convaincu que ces négociations renforceraient la position des parties arabes engagées dans les entretiens bilatéraux, et imprimeraient éventuellement un élan au processus dans son ensemble. Nous reconnaissons le bien-fondé de la position adoptée par la Syrie, nation soeur, qui insiste sur le retrait complet d'Israël des territoires syriens occupés en contrepartie de la paix. Israël ne peut espérer une paix complète sans un retrait complet de sa part.

Les efforts internationaux devraient, dans ce même esprit, s'intensifier afin de faire en sorte que soit appliquée sans réserve la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui exige le retrait inconditionnel d'Israël de tout le territoire libanais et l'exercice par le Gouvernement libanais de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire libanais, y compris le sud. L'intégrité territoriale, la sécurité et l'indépendance du Liban doivent en définitive être préservées.

En outre, le Koweït appuie les négociations sur l'autonomie qui ont lieu entre l'Autorité nationale palestinienne et Israël. L'accord signé hier à Washington eu égard à l'élargissement des arrangements sur l'autonomie constituée, selon nous, un pas important dans la bonne direction, à savoir l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant.

À cet égard, je tiens à rappeler que le Koweït s'est engagé à verser 25 millions de dollars pour aider à la mise sur pied dans les régions autonomes de programmes de développement par les institutions spécialisées internationales. Le Koweït a de fait déjà commencé à verser des fonds affectés à cette fin.

Nous souhaitons aussi souligner le statut de la ville occupée d'Al Qods étant donné la signification particulière qu'elle revêt pour les trois religions révélées. Nous soulignons qu'Al Qods est un territoire palestinien occupé et

que, comme tel, il doit se voir appliquer les conditions de retrait énoncées dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

Le Koweït salue les efforts entrepris dans le but de régler de façon juste la situation qui sévit en République de Bosnie-Herzégovine. Il faut espérer que ce règlement permettra de satisfaire la légalité internationale et qu'il se fondera sur les résolutions du Conseil de sécurité. À la suite des énormes souffrances, de la destruction et du déplacement dont il est victime, le peuple de la région aspire à un règlement d'ensemble de nature à satisfaire les exigences de toutes les parties, en particulier du peuple de Bosnie-Herzégovine, qui insiste pour maintenir son État indépendant sur son propre territoire, sans ingérence quelle qu'elle soit. Mon gouvernement apprécie le rôle joué par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour s'opposer à l'expansion territoriale des Serbes aux dépens des autres parties et pour lever le siège de Sarajevo. Nous voulons espérer que cette action conjointe NATO-FORPRONU sera maintenue jusqu'à ce que soit atteint l'objectif déclaré : la conclusion d'un accord final de nature à instaurer sécurité et stabilité dans l'ensemble de la région. Nous espérons sincèrement que le dernier accord conclu il y a quelques jours sera honoré par les parties au conflit.

L'expérience a montré que les arrangements et les groupes régionaux peuvent jouer un rôle efficace dans l'examen de questions contentieuses qui créent des tensions, nuisent à la paix et à la sécurité et empoisonnent les relations entre les peuples d'une région donnée. Ces groupes ont également montré un grand sens des responsabilités en désamorçant les points de tension qui pourraient miner la sécurité régionale.

À cet égard, je citerai à titre d'exemple le Conseil de coopération du Golfe, dont les États Membres sont fermement convaincus que l'entente entre eux est cruciale pour écarter frictions et tensions. Pour eux, le dialogue est un moyen essentiel de renforcer la confiance parmi les États voisins. Notre politique établie étant de considérer les négociations comme le seul moyen valable de résoudre les différends, nous invitons la République islamique d'Iran à répondre favorablement à la demande des Émirats arabes unis, afin de régler le problème des îles occupées par l'Iran en recourant aux moyens suggérés par la Cour internationale de Justice. Cette approche permettrait en fait de renforcer le principe de compréhension et de négociations auquel nous adhérons en tant que principal élément des relations entre États.

Le Koweït est convaincu que la paix mondiale est indivisible et qu'elle a pour nous de multiples implications ayant une portée considérable. Nous souhaitons que l'attention mondiale porte sur les conflits ethniques, les guerres tribales et les querelles confessionnelles qui doivent être perçus comme des phénomènes pouvant conduire aux massacres et aux génocides de même qu'à l'effondrement total des communautés affligées. En cette année qui marque le cinquantième anniversaire des Nations Unies, nous ne pouvons tirer le rideau sur la tragédie au Rwanda avant qu'une solution ne soit trouvée, pas plus que nous ne pouvons nous désintéresser de la catastrophe dont est victime la Somalie ni abandonner tout espoir face aux énormes problèmes en Afghanistan. Ce sont toutes là des questions brûlantes même si certaines puissances estiment qu'elles ne sont plus au premier plan de la stratégie globale.

Nous demandons que les efforts soient renforcés et qu'une plus grande volonté préside à l'examen de ces plaies béantes dans le cadre d'une paix mondiale collective.

Le fardeau de la dette constitue une importante contrainte pour le budget de nombreuses nations, en particulier celles en développement. Il aggrave leurs problèmes sociaux et augmente le chômage au point de saper la sécurité intérieure et la stabilité et de mettre en danger la vie de millions de personnes.

En 1988, S. A. le Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber, Émir de l'État du Koweït, a lancé de cette tribune une initiative en vue d'effacer la dette extérieure dont souffrent de nombreux États parmi les moins avancés. Ces États sont victimes d'un ensemble de facteurs complexes qui les privent du privilège de jouir d'une vie tranquille et qui font peser une véritable menace sur leur existence même. Le Koweït, pour sa part, a annulé tous les intérêts relatifs aux prêts qu'il a consentis à ces États en vue d'alléger le fardeau de leur dette. Il faut espérer que cette démarche sera reprise par d'autres et que les pays développés annuleront les intérêts concernant les prêts qu'ils ont consentis aux pays en développement.

Le rêve des auteurs de la Charte supporte l'épreuve du temps et transcende les tensions et les limitations de la guerre froide. L'ère de la guerre froide s'est caractérisée par l'accumulation d'armes de destruction massive au détriment des besoins en construction. L'acquisition de moyens d'anéantissement a prédominé celle des moyens de construction. Le prestige a pris le pas sur le bien-être. L'ingénuité de l'homme a été mise au service de l'exploitation de l'homme au mépris de la liberté. Nous avons clos ce cha-

pitre. Nous abordons une étape où nous devons tenir compte des appels rationnels lancés en faveur d'une conduite civilisée afin de créer une atmosphère de véritable fraternité et d'harmonie. Cela ne pourra être réalisé que grâce à des efforts collectifs en vue de souligner notre identité universelle. Ce n'est que par cet effort commun que nous rassemblerons ensemble les ressources et l'énergie de tous les peuples, grands et petits, en vue de rallier un consensus stratégique qui traduira dans la réalité le rêve qui présidait il y a 50 ans à la signature de la Charte.

**Le Président par intérim** : Je vais maintenant donner la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Croatie, S. E. M. Mate Granic.

**M. Granic** (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par adresser mes sincères félicitations à M. Freitas do Amaral, du Portugal, pour son élection à cette tribune d'où il guide les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis certain que son expérience et son attachement aux nobles principes de la Charte des Nations Unies lui permettront d'imprimer à cette session une nouvelle vigueur, un nouvel attachement et une nouvelle volonté. J'exprime également ma gratitude à son prédécesseur, M. Amara Essy, pour la manière compétente et judicieuse avec laquelle il a présidé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

Le monde actuel a été profondément et positivement modifié par la fin de la guerre froide et l'émancipation nationale en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie occidentale. Nombre de foyers de crise ont été neutralisés ou sont en voie d'être réglés, de l'Asie orientale à l'Afrique du Sud en passant par le Moyen-Orient.

*M. Obadi (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.*

Cependant, nombre de problèmes ayant un impact négatif sur les relations internationales demeurent sans solution, y compris la crise qui sévit en Europe du Sud-Est. Particulièrement inquiétants sont les dangers que pose la prolifération d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Le monde continue de faire face à diverses formes de terrorisme. Le trafic illicite de stupéfiants fait toujours peser un grave danger. La violation des droits de l'homme largement répandue continue, tout comme le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance aux plans national et religieux. La solution au problème du sous-développement exige davantage d'efforts concertés et coordonnés.

Pour être à même de faire face aux nombreux problèmes qui se posent dans le monde, il est nécessaire de faire des Nations Unies une Organisation efficace et revitalisée.

Après la fin de la guerre froide, il y a eu une période d'optimisme, d'espoir renouvelé et d'attente placée dans l'Organisation : on attendait d'elle qu'elle joue le rôle qui lui avait été dévolu au moment de sa création, il y a près de 50 ans. Cependant, nous avons été récemment déçus de voir qu'elle était inapte à satisfaire toutes ces attentes; il s'ensuit que l'Organisation a perdu de sa crédibilité.

Les causes de cette perte de crédibilité sont nombreuses et variées, la plus importante ayant trait au fait que nombre d'opérations de maintien de la paix n'ont pas réussi à atteindre les buts qui leur étaient assignés. Cela ne veut pas dire que toutes les missions de maintien de la paix n'ont pas été fructueuses; certaines l'ont été comme le montrent les opérations menées au Cambodge et en Afrique australe.

Une façon d'améliorer les opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix des Nations Unies passe par la création soit d'une force militaire des Nations Unies ayant un caractère plus permanent soit d'une force qui pourrait être rassemblée rapidement et qui comprendrait des contingents fournis par des pays particuliers ou au titre d'accords régionaux. En mettant cette force sur pied, il faudrait veiller à ce que ses contingents agissent pour mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et non pas pour promouvoir la politique de leurs États. À cet égard, je tiens à dire que la République de Croatie est prête à fournir des troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour rendre plus efficaces les fonctions de maintien de la paix des Nations Unies, il est nécessaire, toutefois, de réformer l'organe auquel a été conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le Conseil de sécurité. Il importe également que la composition du Conseil de sécurité traduise les nouvelles réalités économiques et politiques qui sont apparues depuis sa création, après la seconde guerre mondiale. Il convient en outre d'appliquer une répartition géographique équitable et de tenir compte de l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies. Le fait de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et plus démocratique contribuerait à rehausser sa crédibilité en tant qu'organe doté d'une plus grande légitimité et représentant davantage la volonté de la communauté internationale. Cela, certainement, contribuerait à faciliter l'application de ses résolutions.

À cet égard, la République de Croatie appuie l'augmentation du nombre et des membres permanents et des membres non permanents du Conseil de sécurité dans la mesure où son efficacité ne s'en trouvera pas affectée. Je tiens à confirmer que la Croatie appuie l'admission de l'Allemagne et du Japon en tant que membres permanents du Conseil de sécurité compte tenu de la contribution qu'ils apportent actuellement, et de la contribution potentielle qu'ils peuvent apporter, à la cause de la paix et de la sécurité internationales et à d'autres aspects des travaux des Nations Unies. De plus, il convient d'examiner sérieusement la possibilité d'accorder à un ou plusieurs pays en développement d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine le statut de membre permanent.

Nonobstant les divers revers dont nous avons déjà parlé, l'ONU continue d'avoir à jouer un rôle vital dans le règlement de nombreux problèmes qui se posent dans le monde, notamment en ce qui concerne l'environnement et le développement durable.

Le respect des droits de l'homme de tout individu devrait retenir la même attention que le bien-être économique. À cet égard, la Croatie réitère son appui aux travaux du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, M. José Ayala Lasso, et loue la manière dont il s'acquitte de sa mission. La Croatie appuie la création d'un tribunal criminel international en tant qu'organe juridique apolitique de la communauté internationale offrant un autre moyen de combattre les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

Compte tenu de sa position géographique, de son histoire, de ses caractéristiques socio-culturelles, ainsi que de son orientation politique et économique, la République de Croatie fait partie à la fois de l'Europe centrale et de la Méditerranée. En tant que pays européen en transition, la Croatie a déjà réalisé d'importants progrès dans le développement d'institutions démocratiques et elle adhère aux normes internationalement acceptées relatives à la primauté du droit et à la protection des droits de l'homme. Il convient également de noter que notre situation économique s'est stabilisée, voire améliorée au cours des deux dernières années, malgré les conditions extrêmement difficiles découlant de l'agression serbe. Notre stratégie de développement national est orientée vers l'extérieur, tandis que nos politiques sociales et notre cadre juridique se fondent sur les principes d'une démocratie pluraliste, y compris une économie de marché.

En tant que pays doté d'une tradition et d'une civilisation européennes, la stratégie, la politique, l'économie et

l'orientation de la Croatie portent essentiellement sur une participation active au processus d'intégration européenne. Le désir de la Croatie de s'inspirer de la législation et des critères européens est au centre de son développement national. Tandis que la Croatie est déjà membre de diverses organisations européennes, tant intergouvernementales qu'interrégionales, l'établissement de relations plus étroites avec l'Union européenne, ainsi que son accession au statut de membre du Conseil de l'Europe, sont les fondements mêmes de sa politique européenne. Cependant, la Croatie cherche à adopter une approche traduisant un équilibre entre son orientation européenne et sa coopération mondiale plus large sur une base multilatérale et bilatérale.

La République de Croatie s'efforce de contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Europe du Sud-Est, dont la réalisation passe nécessairement par la normalisation des relations entre tous les États sur la base du respect strict et entier des principes de l'inviolabilité des frontières internationales, de l'intégrité territoriale de tous les États et des droits des minorités.

La Croatie a effectivement assumé son rôle, en tant que facteur indispensable, dans la recherche de la paix, de la stabilité et de la sécurité. À cet effet, la Croatie continuera de coopérer constructivement avec les instances pertinentes et les principales institutions ou pays dans le but de finaliser une solution politique et de régler ainsi la crise qui prévaut actuellement dans la région.

À cet égard, et compte tenu de la nature de la crise et du fait que sa cause sous-jacente a été et demeure l'agression serbe, la Croatie continuera de coopérer étroitement avec la République et la Fédération de Bosnie-Herzégovine avec lesquelles elle coordonnera sa politique et ses activités militaires et diplomatiques, sur la base des Accords de Washington et d'autres accords bilatéraux ou arrangements tels que la Déclaration Split. Et cela parce que l'une des conditions préalables pour assurer la stabilité et les progrès à long terme en Croatie est le règlement de la crise dans la Bosnie-Herzégovine voisine.

Grâce à la clarté et à la transparence de son ordre du jour national, à la détermination de son leadership politique et à sa coopération avec la communauté internationale dans la poursuite de ses intérêts nationaux vitaux, la Croatie a réussi pendant sept ans à reprendre la plupart de ses territoires occupés et à ouvrir ainsi la voie au retour dans leurs foyers d'environ 110 000 personnes déplacées et réfugiées, ainsi qu'à revitaliser l'énergie et les moyens de transport partout dans le pays.

La Croatie a également réussi, dans des circonstances très difficiles, à établir une stabilité satisfaisante et à jouir de nouvelles perspectives d'un meilleur développement et d'un renforcement du système et des institutions démocratiques, tout cela s'accompagnant d'un bon niveau de stabilisation économique.

Depuis le déclenchement de la crise en Europe du Sud-Est, la Croatie ne cesse de prôner une solution pacifique négociée, avec l'appui actif et la pleine participation de la communauté internationale, et sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il faut souligner en particulier la nécessité impérieuse de régulariser et de normaliser sans réserve les relations entre la Croatie et la Serbie. Les futures relations serbo-croates revêtent une énorme importance si l'on veut assurer la stabilité durable en Europe du Sud-Est. Par ailleurs, la Croatie contribue activement à la recherche d'une solution sur la question des musulmans bosniaques, une solution qui permettrait de veiller au respect de leurs droits nationaux et d'instaurer la stabilité dans la région. En outre, dans l'intérêt du maintien à long terme de la sécurité et de la stabilité, la Croatie a prôné l'application des mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La Croatie n'a jamais rien ménagé pour permettre à la communauté internationale de poursuivre ses efforts de paix et a constamment montré une extrême retenue en recourant à l'emploi de la force. Lorsqu'il nous a été nécessaire de recourir à l'emploi de la force, nos militaires se sont toujours efforcés de limiter les pertes humaines et matérielles et de permettre à la communauté internationale de poursuivre ses efforts de paix. Les opérations militaires croates ont toujours été menées dans le cadre de la légitime défense et pour répondre à l'intransigeance et à la non-coopération des dirigeants rebelles serbo-croates, à l'incapacité des forces de maintien de la paix des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat, à l'impasse complète où se trouvaient les efforts de médiation déployés au plan international, ou aux provocations directes et attaques terroristes dirigées contre les civils par la partie rebelle serbe.

À la suite de la libération de près d'un cinquième de notre pays en août dernier, quelques cas isolés de comportement illégal et d'irrespect des droits de l'homme ont été notés. Mon gouvernement condamne énergiquement de tels actes individuels et a entamé des poursuites contre leurs auteurs.

La Croatie croit que ses opérations militaires qui ont eu lieu la première semaine d'août, de chaque côté de la frontière entre la Croatie et la Bosnie, ont sensiblement modifié l'équilibre des forces et, ce faisant, ont créé la possibilité de relancer le processus de paix en cours. Pour la Croatie, les effets conjoints de l'opération Storm, des activités coordonnées de l'armée de la Bosnie-Herzégovine et des unités du HVO — Conseil de défense croate —, ainsi que des actions entreprises par la force de réaction rapide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre les Serbes bosniaques, assortis d'efforts diplomatiques, ont finalement ouvert la voie à des négociations de paix sérieuses et globales, qui éventuellement déboucheront sur une solution durable, réaliste et équilibrée de la crise.

La Croatie appuie l'initiative de paix des États-Unis et la volonté accrue de la communauté internationale, manifestée en particulier par les Nations Unies et par les opérations de la Force de réaction rapide ainsi que par les pressions exercées sur les Serbes bosniaques.

L'intérêt principal de la Croatie eu égard à la Bosnie-Herzégovine est d'instaurer une paix durable et de trouver un règlement juste au conflit qui serait satisfaisant pour les peuples et qui permettrait d'assurer la stabilité le long des frontières de la Croatie, la survie, la sécurité et une vie digne pour les Croates bosniaques, ainsi que des relations mutuellement bénéfiques et la coopération entre les deux pays voisins amis.

La Croatie appuie donc fermement l'application des Accords de Washington et de la Déclaration Split ainsi que le renforcement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et son association avec la Croatie à divers niveaux et dans divers domaines de coopération.

Les conditions préalables à une stabilité, à une sécurité et à une coopération durables dans la région comprennent une solution juste et stable à la crise, la reconstruction et le développement des pays de la région, la normalisation des relations entre tous les États successeurs à l'ex-Yougoslavie sur la base d'une succession équitable et de l'instauration d'un nouvel ordre régional en tant que partie intégrante du nouveau système de sécurité européen.

La Croatie est fermement convaincue que la solution relative à la réintégration pacifique des derniers territoires encore occupés en Slovénie orientale, le Baranja et le Srijem occidental, ainsi que le secteur est de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) doit faire partie intégrante de l'ensemble

du règlement de paix de la crise qui sévit dans la région, à la fois en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, dans les limites du calendrier prévu par l'initiative de paix en cours et de la date d'expiration du mandat de l'ONURC. Faute de progresser dans la solution de cette question, aucun progrès dans le règlement de la crise qui sévit en Bosnie-Herzégovine ne pourra être envisagé pas plus que ne saurait être envisagée une véritable stabilisation de la situation en Europe du Sud-Est.

Profondément attachée à la réintégration pacifique, la Croatie est désireuse d'entamer immédiatement des entretiens importants et constructifs avec les représentants de la population serbe de la Slovénie orientale, du Baranja et du Srijem occidental, qui devraient conduire au rétablissement de la pleine souveraineté de la Croatie, au retour dans leurs foyers des personnes déplacées de force et au respect, conformément aux normes élevées européennes, des droits des minorités des Serbes et autres minorités ethniques ou communautés nationales — comme les Slovaques, les Hongrois, les Ukrainiens, entre autres — dans cette région.

À cette fin, la Croatie a déjà proposé aux Serbes de la région et au Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie, via les bons offices des médiateurs internationaux, un plan de paix d'ensemble, élaboré et concret se présentant sous la forme d'un projet d'accord sur la réintégration pacifique de la Slovénie orientale, du Baranja et du Srijem occidental dans le système constitutionnel et économique de la République de Croatie.

L'application de l'accord proposé doit commencer par le retrait immédiat de tous les groupes militaires et paramilitaires qui ne sont pas originaires de la région, retrait qui doit être suivi du désarmement et du démantèlement, sous la supervision de l'ONURC, des groupes militaires et paramilitaires composés de personnes qui résident dans la région.

Une fois l'accord signé sur la réintégration pacifique des régions qui sont encore occupées, la République fédérative de Yougoslavie et la République de Croatie se reconnaîtront mutuellement, à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, et des relations diplomatiques entre ces deux États seront établies au niveau des ambassadeurs. Cette étape sera suivie rapidement par la réouverture de l'autoroute Zagreb-Belgrade, le rétablissement des chemins de fer, des transports fluviaux sur le Danube et de la Sava, de l'oléoduc entre l'Adriatique et la Serbie ainsi que des télécommunications entre la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie.

Du projet d'accord proposé il ressort manifestement que la Croatie est sincèrement désireuse de trouver une solution négociée et juste à la réintégration des derniers territoires occupés, qui fournira le moyen de faire respecter les droits légitimes de la Croatie en tant qu'État souverain et de tous ses citoyens, y compris ses minorités. Conformément à cet accord, la Croatie participera au Groupe de contact sur les négociations tant à Genève qu'à New York. Après ces négociations, je crois pouvoir dire avec un optimisme mesuré que le règlement de la crise et l'instauration de la paix dans la région pourront être concrétisés dans un proche avenir.

Il est certain, cependant, que les progrès vers une paix durable, juste et globale dépend des efforts déterminés et coordonnés déployés en permanence par la communauté internationale pour maintenir une approche globale de l'initiative de paix en cours ainsi que des sanctions internationales imposées contre le régime de Belgrade. Dans les quelques semaines qui viennent, les parties et la communauté internationale doivent mettre sur pied un cadre, sous forme d'une solution globale, destiné à l'accord de paix, qui devrait inclure des mesures connexes : une solution pour la Bosnie-Herzégovine, une solution à la question de la Slovénie orientale devant conduire à sa réintégration à la Croatie, la reconnaissance mutuelle, dans leurs frontières internationales, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie, et les changements dans le régime des sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie selon que la communauté internationale le jugera nécessaire. Une fois le plan accepté, la voie vers la paix et la stabilité sera ouverte.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à remercier une fois encore tous les pays qui fournissent des contingents aux opérations de l'ONURC en Croatie et à louer les efforts qu'ils ont faits pour aider le processus de paix. La Croatie regrette profondément les morts et les blessés enregistrés parmi les membres de la Force des Nations Unies pendant leur mission en Croatie. Le peuple croate se souviendra et chérira toujours leur noble sacrifice.

Au nom de mon gouvernement, je suis particulièrement heureux de remercier l'Assemblée générale pour son appui à la cause de la Croatie, grâce en particulier à l'adoption de la résolution 49/43 qui concerne les territoires occupés en Croatie. Je prie instamment l'Assemblée de rester ferme dans la contribution qu'elle apporte par le biais de cette importante résolution et de l'engagement pris individuellement ou collectivement par la plupart des gouvernements Membres à la recherche d'une solution juste et

durable pour la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour l'ensemble de l'Europe du Sud-Est.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M. Karolos Papoulias, à qui je donne la parole.

**M. Papoulias** (Grèce) (*parle en grec; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis d'emblée d'exprimer à M. Freitas do Amaral les plus chaleureuses félicitations du Gouvernement grec pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette cinquantième session historique. C'est là un hommage bien mérité rendu à ses qualités personnelles et à sa brillante carrière internationale. Je tiens également à remercier S. E. M. Amara Essy pour la manière constructive et efficace avec laquelle il a accompli ses devoirs de Président de l'Assemblée générale pendant la quarante-neuvième session.

Je tiens à saisir cette occasion pour transmettre mes sincères félicitations au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, qui s'efforce avec courage, énergie, volonté politique et vision de favoriser l'avènement d'un nouveau monde, dans lequel le droit et l'éthique seront prédominants, et la restructuration de l'Organisation afin qu'elle puisse relever les défis de notre temps. Il reçoit notre appui total dans ses efforts pour remplir sa mission.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux Palaos, le nouveau Membre admis cette année à l'ONU. Sa présence parmi nous constitue l'expression renouvelée du désir de notre organisation d'accueillir en son sein tous les États qui prennent l'engagement d'adhérer aux principes et objectifs énoncés dans la Charte.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, a fait cette semaine une déclaration au nom de l'Union et de ses États membres. Le Gouvernement grec appuie pleinement la teneur de cette déclaration et du mémorandum de l'Union. J'aimerais toutefois aborder plus en détail certaines questions d'intérêt particulier pour mon pays.

Cette cinquantième session de l'Assemblée générale nous offre l'occasion non seulement de procéder à un échange de vues annuel entre les États Membres de l'ONU sur l'état de la situation internationale, mais aussi de célébrer un fait marquant dans la vie de l'Organisation. Une telle célébration ne doit toutefois pas se limiter à être un

hommage symbolique rendu à l'importante entreprise lancée il y a 50 ans. Il n'est que normal que, en cette occasion, les gouvernements s'efforcent d'analyser les succès et les échecs qu'a connus l'ONU pendant cinq décennies, de se demander si nous nous sommes rapprochés de la mise en pratique dans les relations internationales des principes énoncés dans la Charte, et d'envisager l'avenir afin de tenter de définir nos nouvelles priorités dans un monde en mutation rapide.

Cette organisation a été mise sur pied grâce à la vision, à l'espoir et à la volonté d'hommes et de femmes qui ont été personnellement exposés aux dangers mortels du nationalisme, de la dépression économique, de la perte de liberté et d'une guerre destructrice, d'hommes et de femmes qui ont pris conscience de la nécessité de créer des mécanismes permettant aux États d'entreprendre un effort collectif pour s'attaquer à une vaste gamme de questions internationales complexes.

Si on examine les 50 années écoulées depuis que les canons de la seconde guerre mondiale se sont tus, on relève avec satisfaction le travail utile accompli par l'ONU en tant qu'instance de débat sur des questions de préoccupation internationale, et que centre d'harmonisation des activités des États dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire.

L'ONU a joué un rôle vital en offrant un cadre au processus historique de décolonisation, en obtenant la reconnaissance internationale pour les nouveaux pays et en les aidant à améliorer leur situation économique et sociale. Elle a défini les droits de l'homme pour la communauté mondiale. Elle a vaincu la pratique honteuse de l'apartheid. Elle a fourni la base d'une élaboration poussée du droit international. Elle a supervisé des élections dans des pays où des élections avaient rarement été organisées. Elle a contribué à la mise au point de constitutions et formé des forces de police nationales. Elle a favorisé la réalisation d'un consensus au sujet de problèmes mondiaux tels que le désarmement, l'environnement, la condition de la femme, les droits de l'homme, le développement et de nombreuses autres questions fondamentales.

De plus, les institutions spécialisées du système des Nations Unies ont remporté d'importants succès dans leurs sphères d'activité respectives et apporté une aide humanitaire et autre inestimable à des régions sinistrées du monde.

Malgré ce passé enviable, ce sont les insuffisances de l'ONU qui reçoivent une attention accrue. Je ne soutiendrai

certainement pas que les réalisations de ces 50 dernières années offrent la moindre possibilité de s'abandonner à la complaisance. Néanmoins, si des déceptions ont fréquemment été exprimées au sujet de ce qu'a accompli l'Organisation, aucune solution de rechange crédible n'a été proposée par ceux qui la critiquent. En outre, peu de considération est accordée aux innombrables contraintes inhérentes à son fonctionnement ainsi qu'au fait que son efficacité est limitée à ce que lui permettent de faire les gouvernements. L'ONU se caractérise effectivement par des insuffisances structurelles, qu'elle doit surmonter de toute urgence. Mais elle sert trop souvent de bouc émissaire aux États Membres pour leurs erreurs, leurs manquements et leurs promesses non tenues.

Le Secrétaire général, dans son rapport salué unanimement et intitulé «Supplément à l'«Agenda pour la paix»», rapport très opportun et publié plus tôt cette année, a souligné les problèmes importants dont l'ONU est assaillie du fait de la nouvelle série de conflits de l'après-guerre froide et qu'elle n'était de toute évidence pas préparée à affronter. Il y souligne notamment que, dans le cadre de ses activités de maintien de la paix, l'Organisation a parfois dû faire toutes sortes d'efforts pour concilier certains mandats, y compris le recours à la force en vertu du Chapitre VII de la Charte, avec le principe fondamental de neutralité et d'impartialité de l'ONU et le manque de ressources adéquates pour pouvoir exécuter effectivement ce mandat. Dans le même contexte, les défaillances dans l'unité de commandement que nous avons constatées dans le cas de certaines opérations de maintien de la paix ont également contribué à saper l'efficacité de l'action de l'ONU.

La crise financière dans son ensemble a aussi eu des incidences particulièrement négatives en ce qui concerne les activités de l'Organisation dans tous les domaines. Le Secrétaire général a souvent remis en question la crédibilité des États Membres qui appuient les objectifs recherchés en participant activement au processus de prise de décisions, mais ne fournissent pas les moyens nécessaires en s'abstenant de verser leur quote-part. Personne ne nie que des progrès considérables peuvent encore être réalisés en matière d'utilisation efficace des ressources déjà disponibles. Mais tant que les moyens financiers nécessaires ne seront pas disponibles, il serait déraisonnable de s'attendre à ce que l'Organisation fasse des miracles. L'élimination du gaspillage et de l'inefficacité grâce à une meilleure gestion et à l'obligation de rendre compte, aussi essentielle soit-elle, ne pourra jamais se substituer à la mise sur pied d'un financement adéquat et régulier.

Le recours croissant à des régimes de sanctions et leur utilisation accrue ont mis en lumière un autre ensemble de problèmes ayant également sapé la crédibilité de l'ONU. Comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport, les objectifs pour lesquels des régimes de sanctions spécifiques ont été imposés et les critères relatifs à leur levée n'ont pas été clairement définis, ou ont semblé changer avec le temps, comme dans le cas de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de l'Iraq. Une telle situation est d'autant plus préoccupante que l'expérience a montré que l'imposition de sanctions entraîne d'énormes souffrances pour des groupes vulnérables du pays visé, plutôt qu'une modification du comportement du gouvernement de ce pays.

En outre, le rôle de ces pays qui portent le plus gros du fardeau de la mise en oeuvre des régimes de sanctions, en dépit des dégâts connexes considérables qu'ils subissent en termes de coûts économiques et sociaux, doit, pour le moins, être reconnu comme il se doit, car leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans certains cas, n'est pas moins importante que celle des pays qui fournissent des contingents. Il devrait être clair que si, à la longue, les difficultés de ces États Membres qui ont le malheur d'être voisins des pays visés par les sanctions ne sont pas prises en compte de manière satisfaisante, entre autres, par la mise en oeuvre appropriée de l'Article 50 de la Charte, il ne sera pas facile de maintenir l'adhésion générale au régime de sanctions en tant qu'instrument efficace.

Malheureusement, il faut reconnaître que l'objectif premier de l'Organisation des Nations Unies — la mise en place d'un système garantissant un ordre mondial et la sécurité internationale — n'a pas été réalisé dans la mesure souhaitée ou du moins exigée par les besoins croissants de la communauté internationale. La menace et l'emploi de la force restent une caractéristique récurrente des relations internationales, contrairement aux espoirs soulevés en 1945. L'intégrité territoriale ou les droits souverains des États sont souvent menacés ou compromis par la pratique de la politique du pouvoir, en contravention avec les buts et principes qui régissent notre organisation.

Dans ce contexte, je voudrais faire remarquer qu'une charte a de la valeur dans la mesure où chaque membre qui y souscrit se comporte conformément aux engagements qu'il a pris librement, sans arrière-pensée ni réserves. Il est également primordial que l'ONU ne soit pas perçue comme un organe qui recourt au système de deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit d'agressions armées et d'autres violations flagrantes du droit international.

Le principe directeur de la politique étrangère grecque est l'établissement de relations de bon voisinage avec tous les pays de la région, fondées sur le respect du droit international, de la souveraineté nationale et des droits de l'homme et sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Ce principe a toujours représenté la pierre angulaire de notre politique étrangère et s'applique pleinement à nos relations avec la Turquie voisine. Mon gouvernement souhaite sincèrement que les relations gréco-turques se normalisent, sur la base des principes du droit international et des traités internationaux pertinents, conformément à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki et à la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. La Grèce n'a jamais émis de revendications à l'égard de la Turquie. D'un autre côté, nous avons bien précisé que nous rejetons catégoriquement toute idée visant à compromettre nos droits souverains, que nous sommes résolus à protéger par tous les moyens légitimes.

Malheureusement, la Turquie a une manière différente d'envisager les choses dans ses politiques vis-à-vis de notre pays. Pour ne citer qu'un exemple, je voudrais mentionner la résolution adoptée le 8 juin 1995 par l'Assemblée nationale turque, autorisant le Gouvernement turc à recourir à la force armée au cas où la Grèce exercerait son droit légal d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles nautiques, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette résolution a été manifestement entérinée par le Gouvernement turc, puisqu'elle a été transmise au Secrétaire général, le 23 juin 1995, dans une lettre qui lui était adressée par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En fait, la Turquie cherche à intimider la Grèce pour qu'elle renonce à un droit reconnu à toutes les parties signataires, conformément à l'article 3 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, et déjà exercé par un grand nombre d'États. Qui plus est, il est indiscutable que ladite résolution représente une violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que

«les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État,»

ainsi que de nombreuses dispositions similaires de conventions et traités internationaux.

Il est manifeste qu'une amélioration fondamentale des relations gréco-turques suppose une solution juste et durable

du problème de Chypre et le rétablissement de la légalité internationale dans ce pays. Malheureusement, pendant les 21 dernières années, les forces turques, faisant fi d'une série de résolutions des Nations Unies, ont occupé une partie importante de Chypre, en dépit des efforts incessants du Secrétaire général. Leur présence continue a abouti à la division de l'île par la force, à la violation brutale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et au pillage systématique du patrimoine culturel et religieux de l'île.

Le Gouvernement grec appuie fermement les efforts entrepris par le Secrétaire général, visant à trouver une solution juste et viable au problème de Chypre, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la plus récente, la résolution 939 (1994), qui appelle à la création d'un État de Chypre au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale, dotée d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté unique, et dans laquelle son indépendance et son intégrité territoriale soient garanties. Le Gouvernement grec estime que les perspectives d'accession de Chypre à l'Union européenne, qui a été encore encouragée par les mesures concrètes prises par l'Union au cours de 1995, créera des conditions qui nous permettraient de sortir de l'impasse actuelle et d'apporter ainsi une aide efficace aux efforts du Secrétaire général pour modifier l'inacceptable statu quo.

Il ne faut pas oublier qu'aucun progrès vers un règlement n'est possible tant que les forces d'occupation turques demeurent dans l'île. Le Gouvernement grec pense que la proposition de démilitarisation complète de l'île, présentée par le Président Clerides, est extrêmement constructive. Il estime aussi qu'il est impérieux que les pays qui sont en mesure d'appuyer les efforts du Secrétaire général et qui souhaitent le faire, exercent les pressions nécessaires pour que la partie responsable du blocage de la situation soit contrainte à respecter le droit international et les résolutions des Nations Unies.

La signature de l'accord intérimaire, le 13 septembre 1995, à New York, représente un pas important vers l'instauration d'une ère nouvelle dans les relations entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il ouvre également la voie à la coopération bilatérale pour leur propre avantage, ainsi que dans l'intérêt de la paix, de la coopération, de la stabilité et de la prospérité dans l'ensemble des Balkans, si gravement touchées par la crise dans l'ex-Yougoslavie.

Nous espérons que ce premier pas important dans les relations entre les deux pays mènera à un règlement final du différend relatif au nom, qui constitue la principale divergence entre eux et qui sera examiné dans le contexte de futures négociations, conformément à l'engagement conventionnel pris par les parties intéressées et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Grèce attache une grande importance à ses relations avec l'Albanie. Pour cette raison, nous appliquons systématiquement une politique de bon voisinage et de coopération avec ce pays, nous continuons d'appuyer, de nombreuses façons, ses efforts pour promouvoir les réformes politiques et économiques, et nous contribuons ainsi à l'établissement d'une société moderne et démocratique.

La Grèce a offert un appui économique substantiel à l'Albanie, ce qui lui a permis de faire face aux nombreux problèmes qui se sont fait jour à la suite du renversement de l'ancien régime. Aujourd'hui, les investissements grecs en Albanie continuent de contribuer substantiellement au développement économique de ce pays et au renforcement de sa stabilité sociale.

De plus, une importante minorité grecque vit en Albanie, contribuant positivement au développement du pays. Sous le régime précédent, cette minorité était persécutée et maltraitée. La Grèce est convaincue que la minorité grecque en Albanie constitue un lien d'amitié entre les deux pays et favorise leur rapprochement et leur coopération. C'est pourquoi nous croyons que les droits de l'homme des membres de cette minorité devraient être pleinement respectés, pour qu'ils puissent rester dans leurs foyers en toute sécurité et y vivre. En outre, ils pourraient être proportionnellement représentés dans l'administration, les institutions d'État et les forces armées, et avoir le droit d'exercer librement et pleinement leurs droits en matière de religion et d'éducation.

Malheureusement, malgré certaines améliorations, des restrictions considérables continuent de s'appliquer au libre exercice de ces droits, en particulier dans le domaine de l'éducation. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement albanais, conformément aussi à ses engagements internationaux, garantira le plein respect des droits de l'homme de la minorité grecque.

Cette année, la tragédie de l'ex-Yougoslavie a continué de se dérouler implacablement, imposant des souffrances et des épreuves terribles à la population civile. La Grèce, pays voisin de l'ex-Yougoslavie, a directement subi les consé-

quences négatives de ce conflit sanglant, sur le plan économique et sur le plan de sa sécurité.

Mon pays a toujours été d'avis, comme cela a déjà été mentionné par la présidence de l'Union européenne, qu'une solution équitable et viable au conflit en Bosnie pourrait être trouvée par des moyens politiques, et non sur le champ de bataille. C'est pourquoi, depuis le début de la crise, nous n'avons épargné aucun effort pour faire en sorte que toutes les parties concernées cherchent à encourager un règlement pacifique, en coopération avec nos partenaires européens et la Russie, qui a joué et qui s'apprête à jouer un rôle significatif dans cette question. De plus, le Gouvernement grec appuie sans réserve l'initiative diplomatique actuelle et le processus de négociation en cours basé sur le plan du Groupe de contact.

Récemment, la situation a évolué de façon à nous permettre d'envisager positivement l'avenir en ex-Yougoslavie. Les parties ont commencé à montrer des signes de rapprochement et ont manifesté leur intention de négocier. Nous sommes donc très heureux des résultats que représentent les Principes de base convenus à Genève le 8 septembre dernier, et des Nouveaux principes de base convenus il y a trois jours à New York, qui sont des pas en avant très importants sur la longue et difficile route qui mène à la paix. Il reste encore beaucoup à faire, mais si les parties font preuve de la volonté politique nécessaire, et avec l'aide de la communauté internationale, un règlement pacifique complet et viable devrait cesser d'être un objectif imaginaire et lointain.

La Grèce, pour sa part, est disposée à contribuer à la réalisation de cet objectif par les bonnes relations qu'elle a développées avec toutes les parties impliquées dans le conflit. De plus, mon pays, parfaitement conscient de la complexité de la situation dans les Balkans et ayant participé activement aux initiatives de coopération économique régionale, fera tout son possible, tant sur une base nationale que dans le cadre de l'Union européenne, pour encourager les efforts de reconstruction de l'ex-Yougoslavie.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la Grèce estime que la mise en oeuvre rapide et sans entrave des récents Accords d'Erez et de Taba et la prompte conclusion des pourparlers sur le redéploiement et les élections, de concert avec la solution de ces deux problèmes en suspens, en l'occurrence la sûreté pour tous et le développement social et économique, sont des questions qui revêtent la plus haute importance.

Nous nous félicitons de la signature, hier à Washington, par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de l'accord provisoire sur la seconde phase de l'autonomie palestinienne, qui est une preuve supplémentaire de détermination et de courage politique. Nous félicitons le Gouvernement israélien et le Président Arafat de leur engagement envers la paix.

La Grèce croit que la communauté internationale doit prendre des mesures systématiques, auxquelles nous sommes prêts à participer activement, en vue de l'instauration d'une base solide pour la survie politique et économique de l'Autorité nationale palestinienne, ce qui sera une source d'espoir pour le peuple palestinien.

La Grèce est d'avis que le processus de paix recevrait une poussée significative si les États de la région directement concernés joignaient leurs forces à celles des États qui y participent activement, et se félicite des récentes indications à cet effet. Il faut garantir aux peuples de la région une vie sans danger, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et sûres.

Nous demandons instamment que la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité sur le Liban soit appliquée.

La Grèce, qui a activement participé au processus de paix au Moyen-Orient depuis qu'il a commencé à Madrid, continuera d'offrir un appui et une aide sans réserve aux négociations bilatérales et multilatérales en vue d'une paix globale, finale et juste.

La Grèce estime qu'une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité est devenue une nécessité impérieuse. Une telle augmentation, qui devrait être modeste pour ne pas compromettre l'efficacité de l'action du Conseil, doit refléter le nombre actuel d'États qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, les réalités de la nouvelle situation internationale et une distribution équitable entre tous les groupes régionaux existants. Tout en reconnaissant que toute définition de critères pour la sélection de nouveaux membres permanents ne sera pas facile à formuler, nous pensons que les nouveaux membres de cette catégorie devraient être choisis parmi les États qui exercent une influence majeure sur les affaires mondiales et qui sont en position d'apporter une contribution essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Grèce se félicite de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération et de l'engagement pris par les États parties envers son universalisation et sa mise en oeuvre intégrale. Nous soulignons l'importance du renfor-

cement du processus d'examen et de l'adoption d'un ensemble de principes et d'objectifs pour la non-prolifération et le désarmement. Nous soulignons également la nécessité de compléter sans délai les traités d'interdiction complète et vérifiable des essais d'armes nucléaires et d'interdiction de la production de matières fissiles pour la production d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous sommes profondément préoccupés par les dangers persistants que représente le transfert excessif d'armes classiques, et nous appuyons la mise en oeuvre intégrale du Registre des Nations Unies. Par ailleurs, les blessures qui continuent d'être infligées aux civils par les mines antipersonnel démontrent la nécessité de renforcer les contrôles internationaux à cet égard.

Les disparités économiques et sociales grandissantes nourrissent la violence. La nécessité de réduire les différences entre les riches et les pauvres, à la fois entre les nations et au sein de ces dernières, est fondamentale pour nos efforts et nos chances de préserver la paix. Cette vérité fondamentale a été reconnue et soulignée par les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, et ultérieurement par tous les Membres de l'Organisation, qui se sont engagés à «recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples».

Pour faire face aux besoins changeants de l'économie mondiale de plus en plus interdépendante, nous devons renforcer la cohérence et l'efficacité des institutions internationales compétentes et achever sans retard notre examen de l'«Agenda pour le développement», donnant ainsi un nouvel élan à la coopération internationale dans ce domaine et définissant la contribution particulière attendue du système des Nations Unies.

Il y a une prise de conscience grandissante dans le monde du fait que dans la plupart des cas ce sont les dénis des droits de l'homme qui, nourrissant les antagonismes et de profonds ressentiments, engendrent les désaccords internationaux aussi sûrement que les affrontements de rivalités économiques et d'ambitions territoriales. À cet effet, la Grèce condamne fermement toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et réaffirme son plein appui au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'au renforcement du Centre pour les droits de l'homme. Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et ceux de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne ainsi que des autres actes et instruments internationaux doivent guider les actions des États Membres à cet égard au quotidien.

L'industrialisation et la révolution technologique, tout en apportant des avantages à la race humaine, ont également donné lieu à d'autres effets, à savoir les problèmes de la dégradation de l'environnement naturel. À cet égard, l'importance du respect des engagements que nous avons pris lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, et la nécessité de les examiner et de les renforcer comme il se doit ne sauraient être trop soulignées. Renforcer les institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement et aider les organisations internationales qui se consacrent aux questions écologiques sera vital dans le maintien et le renforcement de l'élan pour la protection et l'amélioration de l'environnement.

Les forces et le personnel civil engagés dans les activités de maintien de la paix et à caractère humanitaire des Nations Unies ont accompli leurs tâches les plus importantes dans des conditions de risque personnel extrême, et très souvent au prix de leur propre vie. Je voudrais condamner de la façon la plus ferme le harcèlement révoltant et inacceptable et les attaques dont sont victimes les forces chargées du maintien de la paix des Nations Unies, dont le courage et la détermination sans faille méritent notre hommage. Je voudrais aussi insister sur la nécessité de mesures qui assureront leur sécurité, y compris l'application rapide de la Convention récemment adoptée pour la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Ces 50 dernières années de l'existence de l'Organisation des Nations Unies ont été une période de progrès humains sans pareil et ont permis aux espoirs de l'humanité de s'accroître. À mes yeux, la principale tâche de l'Organisation des Nations Unies, qui a tant fait pour permettre ces espoirs, sera d'être parmi les premiers à les concrétiser.

En tant que petit pays, la Grèce a toujours eu un fort intérêt dans le renforcement de la capacité collective de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, et, d'une façon générale, dans le succès des Nations Unies. Le peuple grec sera toujours pour une approche collective des problèmes mondiaux et régionaux. Je ne peux que réaffirmer notre détermination à accorder notre pleine coopération aux efforts de l'Organisation alors qu'elle s'efforce de réaliser ses nobles objectifs, et notre dévouement continu à ses objectifs et principes.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et du culte de la Bolivie, S. E. M. Antonio Aranibar Quiroga.

**M. Aranibar Quiroga** (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis d'exprimer au Président de l'Assemblée générale les félicitations du Gouvernement et du peuple de la Bolivie pour son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Il peut être assuré de la coopération de ma délégation au succès total de cette importante session.

La commémoration du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies offre une nouvelle occasion de réfléchir de manière critique et novatrice à la portée, aux difficultés et au rôle du système multilatéral.

Au cours de l'année 1995, d'importantes réunions de niveau international ont eu lieu, telles que le Sommet mondial sur le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Ces réunions, ainsi que d'autres à caractère bilatéral, sous-régional ou régional — notamment le Sommet hémisphérique de Miami — montrent que les principes ayant présidé à la création des Nations Unies demeurent d'actualité, et font ressortir la nécessité de faire plus de progrès significatifs pour promouvoir la paix, les droits de l'homme, la démocratie et le développement économique et social.

*M. Ould Ely (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.*

Les réunions au plus haut niveau des dirigeants politiques du monde et de leurs représentants, prêts à assumer des engagements sur des questions de cette importance, témoignent d'une ferme volonté politique et d'un intérêt à trouver des réponses collectives et concrètes aux problèmes d'aujourd'hui.

Le résultat de ces conférences est que la communauté mondiale dispose de nouvelles approches qui enrichissent et renforcent les accords préalables alors qu'elle cherche à faire face efficacement aux défis contemporains. À titre d'exemple, le développement social et la reconnaissance du rôle véritable des femmes dans la société ont cessé d'être de simples promesses pour se convertir en des réalités qui devront s'affirmer avant la fin du siècle.

La Décennie internationale des populations autochtones du monde permettra d'accorder une attention prioritaire à cet important secteur de la communauté.

La fin de la guerre froide n'a pas libéré les ressources matérielles et humaines engagées dans cette confrontation. Elle n'a pas non plus libéré nos esprits de la préoccupation de la guerre et de la destruction. Il subsiste encore des situations et des préjugés négatifs nés durant cette période où le monde était divisé en blocs antagonistes et qui n'ont plus de raison d'être aujourd'hui.

Les dividendes de la paix tant attendus ne sont toujours pas en vue; bien au contraire, nous assistons à une prolifération des conflits dans différentes régions du monde. Nombre de ces situations trouvent leur origine dans la survivance de problèmes sociaux et nationaux non réglés, dans une accumulation d'injustices et de ressentiments séculaires, dans des intérêts géopolitiques et économiques opposés qui, de l'intérieur et de l'extérieur, ont, des décennies durant, alimenté l'affrontement, et surtout dans les difficultés des gouvernements à définir une ligne de coopération efficace en vue d'un règlement pacifique des problèmes.

À cet égard, nous renouvelons notre attachement aux principes et aux objectifs du Mouvement des non-alignés, dont la présidence sera prochainement assumée par la République soeur de Colombie.

Nous sommes solidaires des peuples de l'ex-Yougoslavie, qui connaissent les affres d'une guerre injustifiable. Nous exprimons également notre solidarité avec les millions d'êtres humains affectés par des conflits armés, victimes de blocus unilatéraux, empêchés d'avoir des contacts libres avec le monde extérieur, ou déracinés de leurs territoires d'origine.

Nous rappelons ce qu'ont déclaré les chefs d'État ou de gouvernement du Groupe de Rio lors de leur récente réunion au sommet de Quito :

«Nous exprimons notre préoccupation face aux tentatives d'application extraterritoriale de dispositions internes en violation du droit international et des principes élémentaires qui régissent la cohabitation régionale; de telles tentatives portent atteinte à la souveraineté d'autres États ainsi qu'aux pratiques commerciales fondées sur la transparence qui sont admises par tous.» (A/50/425, annexe, par. 13)

Les graves violations du droit international, les crimes de guerre et les atteintes aux principes fondamentaux de la coexistence, les manifestations de racisme et autres crimes contre l'humanité sont inacceptables et doivent être condamnés catégoriquement. La tâche des Nations Unies dans ce domaine a été importante, mais elle a cependant besoin

d'être accentuée. À cet effet, le rôle des organismes régionaux et sous-régionaux en matière de coopération et de concertation est essentiel et le sera de plus en plus dans les prochaines années. C'est le cas pour l'Organisation des États américains, le Groupe de Rio et différents instruments régionaux et sous-régionaux d'intégration économique, auxquels mon gouvernement apporte un soutien sans réserve.

Nous nous félicitons des nets progrès enregistrés par Haïti et d'autres pays dans leur action de pacification et de gestion démocratique.

De même, la Bolivie enregistre avec le plus vif intérêt et avec satisfaction le processus de paix en cours au Moyen-Orient, dont les progrès, malgré les difficultés, permettent d'envisager avec optimisme une réconciliation grâce à des solutions novatrices à contenu politique important. L'accord signé hier entre Israël et la Palestine est un exemple de persévérance et de clairvoyance de portée historique.

La Bolivie a dénoncé la reprise des essais nucléaires, qui compromettent les négociations en vue d'adopter, dans les plus brefs délais, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous condamnons le terrorisme et le crime organisé, dont l'ampleur et la portée dépassent les frontières nationales et qui, de ce fait, menacent partout la sécurité et la stabilité constitutionnelle. La Bolivie a souscrit à divers traités bilatéraux tendant à faire progresser la coopération juridique internationale dans le plein respect de la souveraineté, tout en barrant la route à l'impunité de la délinquance transnationale.

La prise de conscience accrue des droits et devoirs de l'interdépendance multilatérale devrait mettre à portée de main la coopération dans le cadre du droit au développement inhérent à tous les peuples de la terre.

Dans cette situation internationale nouvelle, la Bolivie soutient les initiatives destinées à revitaliser les Nations Unies et partage la conviction de ceux qui estiment nécessaire d'entreprendre des réformes importantes de ses structures et de son fonctionnement. En tant que première mesure dans ce sens, nous considérons qu'il est indispensable de renforcer l'Assemblée générale en tant qu'organe principal assurant une véritable participation de tous les pays.

Mon gouvernement appuie les initiatives orientées vers l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Cette augmentation devrait refléter la diversité des régions du monde et permet-

tre à tous les États de participer, de manière efficace et sérieuse, à l'engagement de garantir la paix, la sécurité et le règlement des conflits en temps opportun, de façon transparente et en fonction des intérêts de la communauté internationale, et pas seulement dans le cadre étroit des intérêts particuliers des États.

Je dois également souligner l'importance que revêtent à nos yeux les Nations Unies dans le domaine de la coopération solidaire internationale, notamment dans le domaine économique et dans ceux du développement social et technologique, et l'urgente nécessité de rétablir le Conseil économique et social au niveau hiérarchiquement élevé qui était le sien à l'origine.

Les principes de la justice et du droit international doivent être des guides essentiels dans le règlement des problèmes.

En ce qui concerne la question de l'accès de la Bolivie à la mer, que nous avons évoquée devant les instances internationales, je tiens à affirmer devant l'Assemblée la volonté politique de mon gouvernement d'entamer, en conformité avec notre responsabilité politique, des négociations aux fins de faire respecter les droits et les intérêts de toutes les parties intéressées et d'assurer la présence souveraine de la Bolivie dans l'océan Pacifique. La Bolivie subit les conséquences de son enclavement géographique forcé dont les effets, dans les domaines économique, politique et moral, exigent une solution dans le cadre de la solidarité internationale, de la justice, de l'équité et du droit.

De la même façon que les pays réclament la justice internationale, nous nous devons d'appliquer ce principe dans notre propre société. Telle est la ligne de conduite du gouvernement du Président Gonzalo Sánchez de Lozada. Notre message est celui du changement. Jamais encore auparavant, dans l'histoire de notre République, la Bolivie n'avait vu se réaliser, démocratiquement et pacifiquement, des transformations aussi profondes et rapides que celles entamées en août 1993.

En premier lieu, nous sommes en train de mettre en oeuvre la loi de participation populaire, qui signifie l'intégration de la société civile au régime politique. Les populations traditionnellement désavantagées ont, aujourd'hui, la possibilité de diagnostiquer leurs problèmes et de prescrire des normes politiques publiques, notamment en ce qui concerne l'auto-assistance, pour répondre à leurs propres besoins. C'est là une politique essentiellement redistributive, qui permet à la grande majorité des habitants de notre pays d'assumer pleinement leur condition de citoyens.

Deuxièmement, ce qui précède exige une formation de la population capable de la mettre en mesure de répondre aux défis internes et externes. C'est la raison pour laquelle l'autre réforme entreprise par l'administration du Président Gonzalo Sánchez de Lozada est la réforme de l'enseignement, qui met un accent particulier sur la diversité ethnique et culturelle de la Bolivie et institutionnalise l'enseignement bilingue et pluriculturel.

Troisièmement, je suis heureux d'informer l'Assemblée que la capitalisation des principales entreprises publiques boliviennes avance avec vigueur et succès. Nous sommes en train de transformer les plus grandes unités de production et de services du pays afin de doubler leur capital dans un délai de quelques mois, de moderniser leur administration conformément aux exigences de la vie internationale, et d'assurer un ensemble de bénéfices réels à la population bolivienne, en permettant également aux citoyens de participer individuellement à 50 % du capital en actions.

De telles initiatives représentent un effort visant à placer la Bolivie à la hauteur des exigences contemporaines, en particulier celles qui découlent de l'économie internationale et qui sont marquées par leur grand dynamisme, leur grande innovation et leur forte compétitivité.

La coopération économique internationale est indispensable et doit compter sur la volonté politique résolue des pays développés et des organismes financiers internationaux. C'est la raison pour laquelle mon pays est préoccupé par les tendances décroissantes et négatives de certaines sources de coopération et de financement.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que nous constatons que la Bolivie doit faire face sur son territoire à un problème universel : le trafic illicite des stupéfiants. Il est paradoxal, pour dire le moins, que l'on prétende demander à la Bolivie d'augmenter sa contribution et de redoubler d'efforts dans cette lutte commune lorsque, précisément, les ressources de la coopération sont réduites.

Il s'agit, par conséquent, de respecter les engagements contractés au titre de la lutte contre le trafic des stupéfiants et en même temps de se préparer à amorcer un développement véritablement durable, notamment dans le secteur rural, qui est celui qui connaît les situations de pauvreté les plus aiguës.

Étant donné l'ampleur des tâches qui incombent à la Bolivie dans ce domaine, un ferme appui de la communauté internationale à la stratégie nationale est nécessaire pour s'attaquer à l'interdiction, à la prévention, à l'élimination

des cultures excédentaires et au développement alternatif. Cette contribution est indispensable pour que la Bolivie cesse d'être un maillon du circuit de la drogue, et en même temps pour assurer la stabilité politique et économique et promouvoir le développement de l'appareil productif du pays.

Pour consolider la vision d'une responsabilité partagée en ce qui concerne le problème du trafic des stupéfiants, les pays des Amériques appuient la convocation d'une conférence mondiale pour évaluer la situation et l'état de la coopération internationale dans la lutte contre la demande, la production, la vente, le trafic et la distribution illicite de stupéfiants. Dans cette perspective, la Bolivie encourage activement la tenue dans le cadre des Nations Unies, en 1997, de la deuxième conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.

Avant de terminer je me dois d'évoquer la question du développement durable. Nous sommes obligés de promouvoir une croissance économique vigoureuse et durable assortie d'une équité sociale, dans des conditions qui assurent la protection et l'utilisation efficace des ressources naturelles, ainsi qu'une distribution rationnelle de ses fruits. Dorénavant, on doit adopter un mode de développement qui se nourrisse des progrès technologiques pour réduire les gaspillages et la pollution qui ont caractérisé les sociétés industrialisées.

Dans ce contexte, j'ai le grand plaisir d'informer l'Assemblée que la Bolivie aura le privilège d'accueillir au cours du deuxième semestre de l'année prochaine, dans la ville de Santa Cruz de la Sierra, la Réunion au sommet de l'hémisphère américain du développement durable.

Nous espérons que les idées et les propositions qui émergeront de cette réunion importante contribueront au développement de nos pays et à une meilleure préservation de l'environnement dans cette partie du monde.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des finances du Samoa, S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi.

**M. Malielegaoi** (Samoa) (*interprétation de l'anglais*) : Je dois avouer que comme d'habitude, je suis enthousiasmé et heureux de prendre la parole à l'Assemblée générale devant une assistance exceptionnellement nombreuse et patiente, même en cette heure tardive.

Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter M. Diogo Freitas do Amaral de son élection à la présidence de la

cinquantième session de l'Assemblée générale. M. Freitas do Amaral représente un pays qui a une longue histoire de réussites mondiales. Étant donné ses qualités personnelles et son expérience, il était le choix tout désigné pour diriger les travaux de cette Assemblée en un moment aussi critique.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à son prédécesseur, M. Amara Essy, qui a dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale avec une grande compétence et un grand dévouement.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les qualités exceptionnelles dont il continue de faire preuve dans la direction et les travaux de l'Organisation.

Il y a à peine trois semaines, l'ouragan Luis a dévasté plusieurs pays insulaires des Caraïbes, causant des dommages majeurs à l'économie et au développement durable, ainsi que des pertes en vies humaines. Comme nous avons connu nous-mêmes, récemment, deux catastrophes semblables, nos pensées et notre sympathie s'en vont vers le peuple des nations des Caraïbes dévastées par l'ouragan Luis, et nous prions pour leur prompt rétablissement.

Le Président de l'Assemblée générale, dans ses observations liminaires, a souligné le nombre considérable de Membres de cette organisation et son caractère universel. Le Samoa est fier de noter qu'une nation soeur du Pacifique, la République des Palaos, est le tout nouveau Membre des Nations Unies, et je suis heureux de souhaiter aux Palaos une très chaleureuse bienvenue. Il y a deux semaines, la République des Palaos est devenue le seizième membre du Forum du Pacifique Sud. C'était également un moment de grande fierté pour nous tous.

Nous sommes réunis en un moment particulier de la vie de cette organisation et de l'histoire de la coopération internationale. Incontestablement, cette session revêt une importance exceptionnelle. Nous devons chercher à savoir où nous, l'ONU, nous nous situons et définir de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités pour l'avenir.

Le Samoa croit que tout bilan doit se fonder sur la Charte, qui proclame les buts et principes de l'Organisation. Malheureusement, les engagements que nous avons pris dans la Charte à l'égard des générations successives restent encore dans une large mesure à réaliser.

Par conséquent, il est juste et naturel qu'en cette cinquantième session nous, peuples des Nations Unies, cherchions à renouveler nos engagements. Mais, avant toute chose, il y a lieu de se rappeler qu'il s'agit d'engagements qui s'accompagnent de l'obligation — du devoir sacré — de les traduire dans les faits. C'est un devoir qui nous incombe à tous et que nous avons accepté en entrant à l'Organisation. Trop souvent on l'oublie ou on semble l'ignorer.

Cette session sera aussi l'occasion de réaffirmer tout naturellement que nous appuyons les Nations Unies et que nous avons foi en elles. C'est de manière positive et sans hésitation que je parle de réaffirmation car, à franchement parler, qu'est-ce qui pourrait bien prendre la place des Nations Unies?

Ce que nous avons n'est certes pas parfait. Mais si l'on songe à sa composition quasiment universelle, à l'éventail des questions dont elle est saisie et aux exigences de plus en plus nombreuses auxquelles l'ONU est soumise, il serait surprenant qu'il en soit autrement. Du reste, ces dernières années, nous avons tous participé à diverses activités de réforme pour faire de l'ONU une Organisation plus pertinente, plus efficace et plus économique et pour la préparer pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous nous félicitons en particulier de la résolution 49/252 sur le renforcement du système des Nations Unies, qui a été adoptée récemment, et nous attendons avec intérêt de participer aux discussions du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée qui a été institué. Lorsque nous aurons décidé des changements et des améliorations à apporter au système des Nations Unies, j'ose affirmer que dans les années à venir il sera nécessaire de continuer à suivre de près la situation et de procéder à de nouvelles réformes pour veiller à maintenir la vigueur de l'Organisation. Cela étant, il est clair qu'il y a matière à critiquer, que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur. Toutefois, nous ne pensons pas que les carences des Nations Unies justifient un cynisme mal informé ou des critiques injustes, pas plus qu'elles ne justifient les accusations de futilité qu'on formule parfois à leur endroit.

Mais, de toute évidence, le statut et le rôle même de l'ONU sont menacés dès lors que les Membres continuent de refuser à l'Organisation les fonds et les ressources dont elle a besoin. Le Secrétaire général a parlé de cette question à maintes reprises, et il l'a évoquée à nouveau dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/50/1). L'Organisation est dans une situation financière extrêmement grave, mais il est clair également que cette situation pourrait être grandement améliorée par un règlement rapide des arriérés

et le paiement intégral et à temps des contributions mises en recouvrement. Nous ne pouvons que demander instamment à ceux qui savent qu'ils doivent agir de le faire immédiatement.

Le Samoa est un petit pays appartenant au groupe des pays les moins avancés. Nous sommes profondément attachés aux Nations Unies et nous continuerons à honorer nos responsabilités financières et autres, malgré les difficultés budgétaires que nous rencontrons. Nous sommes d'avis que les mesures les plus énergiques doivent être prises pour donner à l'Organisation une bonne assise financière. Il serait essentiel à cette fin que le barème des quotes-parts soit juste, plus équitable et plus réaliste et qu'il tienne pleinement compte du principe de la capacité de paiement.

Il convient aussi de prendre en compte la situation difficile dans laquelle se trouvent certains pays, le mien en particulier, dont la contribution est fixée au taux plancher du barème, à des niveaux très supérieurs à leur capacité de paiement. Nous pensons qu'il y a tout lieu de supprimer ou d'abaisser le taux plancher actuel. C'est une question importante pour de nombreux petits États, et nous espérons que le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation continuera d'accorder l'attention voulue à cette question.

Il y a un deuxième aspect, qui concerne l'accent mis actuellement sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Bien que le Samoa reconnaisse le rôle nécessaire et traditionnel des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales, il nous semble qu'en définitive ni la force ni les mesures de maintien de la paix ne peuvent maintenir la paix et la sécurité si l'on ne prête pas attention au fond du problème. À notre avis, ce sont bien souvent la misère humaine résultant de la pauvreté et le déni des droits de l'homme et des libertés démocratiques qui sont les véritables problèmes. À moins que ces problèmes ne soient réglés ou atténués, les fondements indispensables à l'instauration d'une paix et d'une sécurité mondiales durables ne pourront jamais être trouvés.

Pour parler simplement, le Samoa est fermement convaincu que le développement socio-économique doit rester une préoccupation majeure des Nations Unies, conformément aux engagements figurant dans la Charte. Les priorités du développement qui ont été fixées lors des récentes conférences mondiales en vue du progrès économique et social soutenu des pays en développement doivent effectivement être réalisées. Il ne faudrait pas qu'elles soient ignorées alors que l'attention de l'Organisation, en termes de

ressources humaines et financières, se porte ailleurs, principalement sur les activités de maintien de la paix.

Pour le Samoa et pour d'autres petits États insulaires que leur superficie et leur situation géographique désavantage, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement doit rester un élément central.

Nous nous félicitons des mesures prises par les différents organes du système des Nations Unies pour mettre en oeuvre le Plan d'action. Nous apprécions en particulier ce que fait le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le Groupe qui a été créé pour observer la mise en oeuvre du Programme d'action. Ces mesures viendront s'ajouter aux efforts entrepris par les pays de la région du Pacifique Sud pour promouvoir encore les objectifs fixés à Rio, à la Barbade et ailleurs.

Le Samoa n'a jamais cessé d'oeuvrer pour la paix et la sécurité internationales et nous continuerons à faire tout notre possible à cet égard. On ne saurait ignorer les conflits qui continuent de faire rage dans de nombreuses régions du monde. Ils nous touchent tous, car ils ont des répercussions directes ou indirectes sur la faculté qu'ont les Nations Unies et la communauté internationale de répondre aux besoins de développement d'autrui.

Nous nous félicitons des dernières initiatives en vue d'arriver à une solution pacifique au conflit en Bosnie. Un règlement acceptable pour toutes les parties doit être trouvé.

Hier, à Washington, un autre pas déterminant a été franchi dans le processus de paix au Moyen-Orient. Comme le reste du monde, nous nous félicitons des efforts constants que font les dirigeants israéliens et palestiniens afin d'arriver à une paix et à une sécurité durables pour tous dans la région ainsi que des engagements qu'ils ont pris à cet égard.

Notre environnement est d'importance vitale et une source de préoccupation pour mon gouvernement. Notre action dans la région et au niveau international est motivée par un attachement profond à sa préservation. Avec les autres pays de la région, nous avons conclu un ensemble de traités — dont nous avons pris l'initiative —, dont ceux destinés à protéger les ressources naturelles et l'environnement de la région du Pacifique Sud et à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud afin de préserver l'environnement de la région de la pollution causée par des déchets et autres matières radioactifs.

Nous continuerons d'appuyer ces efforts selon que de besoin. De fait, les dirigeants qui étaient présents à la récente réunion du Forum du Pacifique Sud en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont adopté un Traité sur le contrôle et le transport de déchets toxiques et dangereux dans le Pacifique Sud, que le Samoa n'a pas hésité à signer.

Au fil des ans, le Samoa n'a cessé, de concert avec ses partenaires de la région, de demander qu'il soit définitivement mis fin aux essais nucléaires, au déversement de déchets chimiques et toxiques et au transport de ces matières dans nos eaux.

L'Assemblée comprendra par conséquent le choc et le désarroi profonds que nous avons ressentis lorsqu'il a été annoncé en juin que la France avait l'intention de reprendre ses essais nucléaires dans le Pacifique. Comme beaucoup d'autres, nous avons cherché, au plus haut niveau, à persuader le Gouvernement français de ne pas le faire. Nous avons fait le nécessaire pour exprimer nos préoccupations; et nous avons protesté et cherché à intervenir dans l'action engagée par la Nouvelle-Zélande contre la France auprès de la Cour internationale de Justice. Avec d'autres pays du Forum, nous avons décidé d'intervenir directement auprès du Gouvernement français, mais en vain.

L'explosion d'un engin nucléaire dans l'atoll de Mururoa au début du mois porte à près de 200 le nombre d'essais nucléaires souterrains réalisés par la France dans le Pacifique depuis 1975. Parmi tous les Membres de l'ONU, le Samoa se trouve le plus près du site des essais.

La reprise des essais nucléaires par la France a eu lieu malgré les protestations fermes et persistantes des pays de la région, et malgré la condamnation tout aussi ferme et unanime de toutes les régions du monde. Les essais actuels sont réalisés sans qu'on ait procédé, à notre connaissance, à aucune évaluation de leurs conséquences sur l'environnement, et, de l'avis de mon gouvernement, au mépris des obligations actuelles de la France découlant de traités régionaux. À l'instar d'autres membres du Forum du Pacifique Sud, le Samoa est indigné par la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique — et, comme je l'ai dit, à proximité de mon pays. Nous condamnons ces essais dans les termes les plus énergiques. Nous le faisons en raison du danger extrême qu'ils représentent pour notre environnement et pour notre santé, maintenant et à long terme, et parce qu'ils sont tout à fait contraires aux engagements contractés lors de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires doivent exercer la plus grande retenue en matière d'essais nucléaires

en attendant l'achèvement des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui interdirait à jamais ces essais.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par la France d'adhérer à un traité d'interdiction complète des essais, mais cela ne doit pas servir d'excuse pour permettre à ce pays de poursuivre ses essais nucléaires dans notre région. Pour le bien de notre environnement et de tous ceux qui y vivent, nous demandons à la France d'y mettre fin.

Nous demandons également, et une fois de plus, aux trois puissances nucléaires qui n'ont pas encore signé et ratifié les Protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud de le faire.

C'est également par un profond souci pour notre environnement que le Samoa a pris toutes les mesures possibles pour participer aux négociations et à la mise en oeuvre des Conventions internationales relatives aux changements climatiques, à la diversité biologique, à la pollution des océans, et à la conservation des stocks de poissons cheuvants et grands migrateurs. Le réchauffement de la planète et la menace d'une élévation du niveau de la mer sont des questions qui préoccupent très gravement mon pays et notre région. Récemment, le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat a indiqué qu'il était peu probable que le réchauffement de l'atmosphère mondiale soit dû entièrement à des causes naturelles. En d'autres termes, l'activité humaine est une cause bien définie qu'on ne peut écarter.

Bien que ce ne soit pas tout à fait une surprise, les dernières indications du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat confirment l'insuffisance des engagements actuels de la Convention pour les parties de l'Annexe I, et soulignent la justesse essentielle, et l'urgence, du Mandat de Berlin issu de la première Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pour sa part, le Samoa continuera à oeuvrer conjointement avec les pays de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) en vue de faire accepter rapidement les objectifs clairs concernant la réduction des émissions du type proposé dans le projet de Protocole de l'AOSIS.

S'agissant des stocks de poissons, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les pays qui ont travaillé sans relâche pour parvenir au succès véritablement remarquable que représente le projet d'accord sur la mise en oeuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies

sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs. En particulier, nous exprimons notre gratitude à l'Ambassadeur Satya Nandan, des Fidji, qui a présidé les travaux avec une habileté exceptionnelle.

Nous avons vécu une année historique à bien des égards, dont le couronnement sera la commémoration, le mois prochain, du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, est l'un de ces jalons. Le Samoa se félicite chaleureusement de l'adoption unanime de la Plate-forme d'action, et du niveau remarquable de consultation et de coopération internationales qui a conduit à son élaboration. Ce dont on a besoin maintenant, c'est d'un engagement et d'une action au niveau le plus élevé, en étroite consultation avec les femmes à tous les niveaux. Il ne servirait à rien de disposer d'un autre beau document sans le moindre espoir de le mettre en oeuvre et sans l'effort et la volonté nécessaires pour apporter concrètement les changements et les améliorations requis. Et n'oublions pas que ces changements et ces améliorations ne sont pas uniquement destinés aux femmes, mais qu'ils profiteront au développement de toute l'humanité.

À n'en pas douter, la prorogation, cette année, du Traité de non-prolifération a été un succès majeur pour la communauté mondiale. Nous félicitons l'Ambassadeur Dhanapala, de Sri Lanka, du rôle remarquable qu'il a joué à la tête de ces travaux pour assurer le succès de la Conférence d'examen.

Les décisions que nous avons prises alors sont essentielles pour la paix et la sécurité internationales et pour la réalisation des objectifs ultimes de l'élimination complète des armes nucléaires et d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'ici à 1996 constitue un objectif concret que tous les États Membres de cette organisation devraient s'efforcer d'atteindre dans toute la mesure possible.

Nous espérons qu'à la fin de la présidence de l'Ambassadeur Freitas do Amaral, du Portugal, la communauté mondiale pourra célébrer la réalisation de cet objectif.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Colombie, S. E. M. Rodrigo Pardo García-Peña.

**M. Pardo García-Peña** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais, au nom de mon gouvernement, féliciter M. Freitas do Amaral de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session, étape cruciale dans l'histoire de notre organisation. Je tiens d'ores et déjà à l'assurer que nous sommes pleinement disposés à contribuer de façon résolue au succès des débats se déroulant sous sa direction.

Je voudrais également exprimer au Ministre Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, notre plus vive reconnaissance pour la façon excellente dont il a présidé l'Assemblée générale au cours de la quarante-neuvième session.

Les peuples du monde avaient espéré que la fin de la guerre froide apporterait la paix et la prospérité, mais ils attendent toujours que cet espoir se concrétise. En réalité, les changements qui se sont produits dans les relations internationales entre l'Est et l'Ouest n'ont pas été accompagnés des mêmes changements dans les relations entre le Nord industrialisé et le Sud appauvri.

Au contraire, la situation des pays en développement, loin de s'être améliorée, se détériore de plus en plus. Le système du commerce international ne répond pas aux espoirs d'accès aux marchés et de transparence dans les règles du jeu. La pauvreté n'a pas été réduite, le développement social est au point mort, le retard scientifique et technologique du Sud persiste, et le problème de l'endettement extérieur continue de peser lourdement sur nos économies.

Il nous incombe maintenant de transformer en réalité le rêve de ceux qui ont rédigé la Charte de San Francisco, rêve dont la réalisation a été retardée de près de 50 ans par la guerre froide ainsi que par des dizaines de conflits régionaux et endeuillée par les victimes des conflits armés.

La période de transition que traverse le système international ne doit pas nous conduire à accepter de prétendues solutions unilatérales aux problèmes de nature planétaire, ni permettre l'émergence d'une nouvelle ère d'intervention et d'ingérence dans les affaires intérieures des États. Il faut concerter les mesures dans le domaine politique, coordonner les stratégies pour résoudre les problèmes internationaux et encourager l'établissement de liens constructifs entre le Sud et le Nord.

Les Nations Unies, qui ont été le théâtre de la guerre froide, doivent maintenant coopérer pour éliminer la pauvreté, assurer la viabilité du développement humain durable, garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, faire respecter pleinement les droits de l'homme et, enfin,

travailler pour les êtres humains, pour tous les êtres humains sans distinction aucune. L'Organisation des Nations Unies a pris l'engagement de travailler pour que les espérances et les attentes découlant de la fin de la guerre froide deviennent une réalité et ne se transforment pas en de nouvelles frustrations.

L'heure présente exige une Organisation des Nations Unies moderne et adaptée à l'époque, pluraliste et démocratique, un instrument de la promotion d'un ordre mondial qui fasse du droit au développement et à la paix une réalité. La construction d'un nouveau système international, qui remplace les pratiques hégémoniques et unilatérales de la course aux armements, est un objectif auquel nous devons travailler au sein de cette organisation.

Le système international que nous cherchons à créer est un système qui favorise la compatibilité de l'interdépendance avec l'autonomie, du renforcement de l'organisation internationale avec le plein respect de l'égalité souveraine des États, le développement économique avec l'amélioration fondamentale des conditions de vie des secteurs les plus pauvres de la population.

Il est indispensable de façonner un modèle économique qui réponde aux besoins de nos peuples et qui prenne en compte la justice sociale et l'équité, l'efficacité et la compétitivité. Nous sommes en même temps convaincus que la démocratie authentique et représentative, sans ingérence extérieure, constituera l'élément fondamental permettant de préserver la paix et de respecter les principes fondamentaux des droits de la personne humaine et du développement économique et social.

Pour préserver la paix, la sécurité et la stabilité internationale, il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires agissent de manière responsable et suspendent immédiatement la poursuite des essais nucléaires. À cet égard, nous déplorons les essais nucléaires qui ont été menés récemment malgré la vive opposition de la communauté internationale.

Le mois prochain se tiendra en Colombie, à Cartagena, la XIe Réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés. Mon pays attend avec enthousiasme d'accueillir les dirigeants des pays en développement et est disposé à relever le défi créateur que constitue la présidence du Mouvement pendant les trois prochaines années.

Ces dernières décennies, sous la conduite du Président Soeharto, de l'Indonésie, les pays non alignés ont trouvé une nouvelle route, adaptée à la réalité actuelle, qui leur a

permis d'abandonner le contexte d'affrontement et de rechercher la coopération en tant que principal axe de leur action. Nous poursuivrons cette tâche avec enthousiasme.

Animés de la même détermination avec laquelle nous, pays non alignés, avons mené à bien la lutte anticoloniale, nous devons relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et du fossé incommensurable qui sépare les riches des pauvres, les pays développés des pays en développement.

Le non-alignement du XXIe siècle sera synonyme d'engagement en faveur de la paix, du bien-être et du progrès de nos peuples, contre la pauvreté et la marginalisation; un engagement en faveur de la coopération pour faire face aux problèmes planétaires; une lutte pour la participation contre l'unilatéralisme et l'imposition.

À la veille du XXIe siècle, le non-alignement doit participer activement à la réforme des institutions internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Il faut également promouvoir les changements qui doivent être apportés aux structures de coopération et aux modalités dynamiques pour qu'elles puissent aider les pays développés et les institutions internationales à exécuter les projets et programmes de la coopération Sud-Sud.

L'un des problèmes mondiaux qui exigent une stratégie multilatérale réelle, sous la conduite des Nations Unies, est celui des stupéfiants illicites. Ce n'est pas l'affaire d'un seul pays ni d'un petit groupe de nations : c'est un crime transnational aux vastes proportions, aux dimensions écrasantes et aux dangers extrêmement graves. C'est un crime qui n'a pas de nationalité.

Pour nous, Colombiens, qui avons souffert plus que tout autre peuple des effets dévastateurs de la drogue, qui avons connu la mort et avons été victimes de la corruption engendrée par les énormes bénéfices de la drogue, il nous semble surprenant que la communauté internationale n'ait pas encore pris pleinement conscience de ses dimensions et de la nature réelle de ce problème.

Il s'agit d'une activité économique illégale, dont les dimensions peuvent être comparées à celles de l'industrie du pétrole. Elle est de sept à huit fois supérieure au produit national brut d'un pays comme la Colombie; elle est menée dans des dizaines de pays et comporte de nombreuses activités connexes telles que le blanchiment de l'argent et le détournement des précurseurs chimiques. Ces activités connexes sont généralement menées dans des pays dévelop-

pés et sont aussi importantes que la culture même de la feuille de coca ou que sa transformation en cocaïne.

De nombreuses enquêtes attestent de l'augmentation des niveaux de consommation de drogues illicites dans les pays industrialisés et l'ouverture de nouveaux marchés dans le monde entier. Le taux mondial de mortalité imputable à la toxicomanie a triplé depuis 1988 et les interventions médicales d'urgence nécessitées par des overdoses de cocaïne ont augmenté de 1 000 % de 1978 à 1993.

Mon pays a combattu avec plus de succès que n'importe quel autre les producteurs et les trafiquants de stupéfiants. La Colombie a éliminé sur son territoire la culture de la marijuana dans les années 70, détruit le cartel de Medellín dans les années 80 et démantelé le cartel de Cali dans les années 90.

La Colombie a ainsi à son actif l'élimination de plus des 50 % des cultures de pavot qui ont été détruites au niveau mondial et la confiscation de plus du quart de la cocaïne et de la base de coca saisies dans le monde entier.

L'élimination des cultures illicites en Colombie doit s'accompagner d'efforts analogues d'élimination des cultures de marijuana dans d'autres pays, y compris les pays du Nord industrialisés.

Au cours de la première année de gouvernement du Président Ernesto Samper, la politique menée contre les cartels de la drogue a donné des résultats qu'aucun gouvernement, ni de la Colombie ni d'autres pays, n'avait pu atteindre dans le passé.

Le monde entier peut maintenant, grâce aux résultats obtenus par la Colombie, saisir cette occasion historique pour porter un coup fatal au trafic de stupéfiants. Cette occasion historique risque cependant d'être perdue si nous n'adoptons pas immédiatement une politique effective contre le blanchiment de l'argent, contre le détournement des précurseurs chimiques et contre le laxisme dans la consommation.

Mon pays a proposé à cet effet la création d'un groupe spécial dans le cadre du Conseil économique et social qui serait chargé de convenir de mesures de coopération internationale, d'étudier les modalités d'adoption d'une convention interaméricaine contre le blanchiment de l'argent et de convocation en 1997 d'une conférence internationale chargée d'évaluer les résultats de la Convention de Vienne et de procéder aux ajustements nécessaires.

La communauté internationale a encore le temps d'assumer la responsabilité qui lui revient dans la lutte contre ce fléau international.

**Le Président par intérim** : J'invite maintenant le Vice-Premier Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, S. E. M. Boris Shikhmuradov, à prendre la parole.

**M. Shikhmuradov** (Turkménistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis d'exprimer mes sincères félicitations à M. Freitas do Amaral, du Portugal, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale.

Je voudrais souligner que la présente session de l'Assemblée générale, en cette année du cinquantième anniversaire des Nations Unies, occupera une place spéciale dans l'histoire de l'Organisation. Dans ce contexte, au nom du Turkménistan et du Président Niyazov, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts inlassables en vue de bâtir un nouveau type de relations internationales pour l'Organisation.

La possibilité offerte à notre État de participer aux affaires de la communauté mondiale en tant qu'entité indépendante résultait évidemment des événements que le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, a décrits comme

«le dynamisme remarquable dans les affaires mondiales des premières années de la décennie.» (A/50/I, par. 4)

Avec sérénité, et immensément reconnaissant pour sa bonne fortune, le Turkménistan s'est lancé dans sa trajectoire indépendante et, sans aucun romantisme politique, a commencé la réalisation de son programme d'édification d'une nation-État et d'un système de liens avec l'étranger, et à chercher les moyens optimaux de participer aux relations internationales. Il s'agissait de fixer la place du Turkménistan dans le système des Nations Unies et de bâtir un genre d'État reflétant la mentalité nationale et les traditions du peuple turkmène.

Depuis ce moment, au cours des quatre années de notre existence indépendante, nous avons parcouru un long chemin, et chaque pas accompli l'a été dans l'intérêt national du Turkménistan et dans le but de stabiliser la région et de renforcer la sécurité internationale, avec la conviction constante que ces deux objectifs sont inséparables.

Après avoir établi d'importants contacts au sein du système des États d'Asie, nous avons été une fois de plus convaincus de la justesse des conclusions dégagées au début de ce siècle, à savoir que l'Asie, avec ses énormes ressources humaines, naturelles et intellectuelles, avait toutes les possibilités de devenir la région la plus prospère du monde. Cependant, à travers l'entière histoire du continent asiatique, l'instabilité et les conflits régionaux prolongés ont souvent, malheureusement, été à l'arrière-plan politique, et la solution des problèmes de développement interne en a été singulièrement compliquée.

Le Turkménistan s'est fixé comme priorité principale la préservation de la stabilité interne et de la paix sociale dans la réalisation des réformes radicales visant à édifier son État et son économie. Cela est d'une nécessité vitale si nous voulons profiter de notre énorme potentiel de ressources. Mais cette importante condition n'est pas la seule : la stabilité autour de nous est une autre condition, afin que nous puissions développer librement et naturellement nos relations commerciales et économiques avec d'autres États. Cette question est d'une importance particulière, étant donné le pourcentage mondial en hydrocarbures et autres ressources minérales et biologiques que détient le Turkménistan.

Le Turkménistan est situé à l'un des plus importants carrefours mondiaux d'intérêts politiques et économiques, dans une dimension régionale et au-delà. Conscient de cette réalité géopolitique, le Turkménistan est prêt à participer, de la manière la plus constructive qui soit, à l'établissement de nouvelles relations dans la région et à promouvoir les efforts en vue d'y asseoir globalement une stabilité, une sécurité et une coopération effective et mutuellement avantageuse sur la base des principes des Nations Unies.

Nous pensons qu'avec l'éclatement de l'Union soviétique et la disparition du rideau de fer à ses frontières jouxtant ses voisins du sud, une nouvelle région a émergé, une nouvelle communauté d'États d'Asie centrale, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Ouest, du Caucase et d'une partie du Proche-Orient. Cette région est unie par des intérêts de développement communs, la restauration de relations commerciales et économiques historiques et des traditions culturelles et humanitaires.

Ce fut la logique qui a conduit à l'idée d'une participation active à l'Organisation de coopération économique (OCE). Je voudrais souligner que la configuration de l'OCE correspond tout à fait à notre concept de l'émergence d'une nouvelle région résultant de la désintégration de l'Union des Républiques socialistes soviétiques : la restauration d'une attraction naturelle entre ces États qui furent pendant des

décennies artificiellement divisés par une barrière idéologique, restauration qui conditionne pour eux la priorité des programmes de transport, de télécommunications et d'énergie. Sous-jacent à ces processus réside le principe d'une faisabilité économique absolue, basée sur les intérêts mutuels des États membres de l'OCE et sur l'absence de tout différend d'ordre politique, territorial ou autre entre eux.

Quant aux tensions internes qui persistent dans certains pays, nous devons souligner que la coopération économique, la participation et les projets conjoints créeront un terrain fertile pour des solutions constructives à ces problèmes. Le Turkménistan estime que cette organisation de 10 pays, émergeant à un moment aussi important, offrira des possibilités supplémentaires aux nouveaux États indépendants situés au sud de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par ailleurs, le principe de notre pragmatisme raisonnable et la préservation des liens et des expériences positives du passé forment la base de notre stratégie politique et économique. Nous avons un type d'État politiquement nouveau. Son statut indépendant ne peut être réalisé en niant les réalités du passé et des liens anciens qui peuvent encore servir aujourd'hui nos intérêts supérieurs. À cet égard, nos relations avec la Russie et d'autres partenaires de la Communauté des États indépendants (CEI) demeurent un trait essentiel de la politique étrangère du Turkménistan.

Je voudrais tout particulièrement souligner que les obligations assumées par un Turkménistan neutre ont été inscrites dans notre Constitution et sont soutenues par le peuple. Ces obligations non seulement tiennent compte des intérêts nationaux, mais aussi encouragent objectivement le développement de la coopération dans la région, et présentent un potentiel énorme pour la stimulation des processus de recherche et d'instauration de la paix dans la région et pour la promotion des efforts faits par la communauté mondiale, principalement ici, aux Nations Unies, en vue d'éliminer les mesures obsolètes et d'adopter des mesures préventives pour désamorcer les différends et les conflits.

Je voudrais exposer certains paramètres de l'initiative de neutralité du Turkménistan afin de garantir qu'elle est correctement comprise par nos partenaires aux Nations Unies et soutenue par eux.

Le rythme rapide des récents événements a déterminé les changements intervenus dans la situation géopolitique et géoéconomique en Asie. Importante composante de certains de ces changements, la nature et la direction des processus inter-États et régionaux a entraîné la formation de nouveaux

États indépendants, chacun ayant choisi sa propre voie indépendante de développement et ayant ses propres intérêts. La voie politique, comme il est naturel, a été un moyen pour chaque pays de manifester son caractère unique. Pour chaque pays, cette voie est basée sur les racines historiques du peuple, sa mentalité et son profil psychologique. Le Turkménistan ne fait pas exception à la règle. Fusionnant les perspectives de son propre développement avec la direction et la nature des processus régionaux et continentaux, et rattachant les intérêts nationaux aux exigences objectives du moment, nous en sommes venus, à partir de cette base théorique et pratique, à la nécessité de proclamer la neutralité en tant que principe et instrument de la politique étrangère du Turkménistan. Nous sommes heureux que notre initiative de neutralité rencontre un soutien de plus en plus grand, suscitant l'intérêt civil et politique et obtenant une large reconnaissance internationale. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'aide qu'il a apportée à cet égard au Turkménistan.

Dans le contexte de cette affirmation de neutralité, le Turkménistan a demandé son admission en tant que membre à part entière au Mouvement des pays non alignés. Nous espérons qu'au cours du sommet des pays non alignés à Cartagena, en Colombie, l'adhésion du Turkménistan sera confirmée. À cet égard, je voudrais souligner que le Turkménistan est convaincu de la vitalité et de la viabilité de l'idée de non-alignement. Nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle cette idée serait archaïque. Nous estimons ne pas devoir participer aux deux systèmes conflictuels globaux, et éprouvons la nécessité d'adhérer à l'idée de non-participation aux divers blocs régionaux rigides et formations multi-étatiques capables de déclencher des forces destructives considérables. Le Turkménistan plaide en faveur du non-alignement, de même que de la non-participation à des actes illicites d'intervention dans les affaires internes des États, la non-participation aux efforts de domination globale et régionale et la non-participation aux dispositifs visant à limiter le rôle des Nations Unies ou à affaiblir la machine universelle et éprouvée de mise en oeuvre d'une politique globale. De telles pratiques sont au service d'objectifs égoïstes.

Nous sommes convaincus que le recours à la force militaire pour régler les conflits actuels est sans espoir, mais que les négociations sont efficaces. Bien que la recherche de moyens pacifiques soit complexe, il n'existe pas de solutions de rechange. En même temps, nous savons que, sans efforts actifs et sans bonne volonté, il sera difficilement possible d'obtenir le résultat souhaité. Par conséquent, entre autres, tout en n'intervenant pas dans le conflit

tadjik, nous sommes disposés à jouer un rôle dans la tenue de la prochaine série de négociations intertadjikes. Nous nous félicitons des efforts de rétablissement de la paix déployés par l'ONU, la Russie, l'Iran, le Pakistan et d'autres pays dans le cadre de ce processus.

Bien sûr, nous devons être préoccupés par la situation qui prévaut en Afghanistan, pays voisin. Appuyant les contacts avec le gouvernement central de Kaboul ainsi qu'avec les dirigeants régionaux, nous croyons que les Afghans doivent être aidés pour qu'ils puissent démontrer leur capacité d'instaurer la paix et de dégager un consensus dans leur pays et prouver que les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures afghanes non seulement vont à l'encontre de l'effet souhaité, mais peuvent avoir des conséquences fortement indésirables. Dans ce contexte, j'aimerais souligner que le Turkménistan accorde la priorité à l'ONU et aux efforts déployés par le Secrétaire général pour trouver un mécanisme acceptable en vue d'un règlement en Afghanistan. Le Turkménistan partage la préoccupation exprimée à cette tribune au sujet de la poursuite du conflit interne afghan. Le Turkménistan partage une longue frontière avec cet État, depuis longtemps, et est disposé à trouver un règlement rapide au problème afghan. Nous nous intéressons également au succès du Représentant spécial des Nations Unies, qui, à notre avis, a besoin d'un important appui de la part de l'ONU. Nous ne pouvons tolérer une situation dans laquelle les efforts consacrés au règlement d'un conflit entraînent une diminution de l'attention accordée à un autre conflit et se traduisent par des conséquences négatives.

Tout comme l'humanité s'est rendu compte que la menace nucléaire revêt une dimension mondiale, nous sommes également conscients que, aujourd'hui, nous devons apporter une réponse adéquate à tous les litiges et conflits régionaux et locaux. J'aimerais souligner que Ashkhabad est disposée à amorcer une coopération constructive avec l'ONU sur ces questions et à démontrer son attachement aux principes de la neutralité constructive.

Tous les pays et tous les peuples s'adaptent maintenant à leur façon, aux nouvelles conditions prévalant dans le monde, qui créent la nécessité d'adopter une philosophie de sécurité commune, fondée sur le principe de sécurité pour chacun et pour tous. J'aimerais mettre en relief le fait que, au stade actuel, nous évoquons une philosophie et des perceptions du monde qui reflètent la réalité dans les pays asiatiques en particulier. Cette philosophie exclut le recours à la force et aux diktats comme moyen de régler les litiges politiques, et ses principes fondamentaux doivent compren-

dre l'égalité, l'humanisme, le progrès social et économique et un sain pragmatisme.

J'aimerais ici apporter mon appui à ce qu'a dit mon collègue de l'Allemagne, M. Klaus Kinkel, qui a souligné que nous ne devons pas laisser des stéréotypes hostiles s'instiller dans les esprits et que nous ne pouvons pas associer en bloc l'islam au terrorisme et à l'intégrisme. Nous nous félicitons de son affirmation en ce sens et exprimons notre conviction qu'une telle attitude deviendra universelle.

En ce qui concerne le Turkménistan, nous sommes des partisans convaincus d'un modèle d'État laïque dans lequel la religion jouerait un rôle approprié. Nous croyons que, comme l'a souligné le Président Niyazov, un modèle et une structure d'État polyethnique et multiconfessionnel sont plus efficaces et plus fructueux qu'un État monoethnique et monoconfessionnel.

Je saisis cette occasion pour signaler l'appui reçu par le Turkménistan, grâce à sa participation à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à propos des questions européennes, en tant qu'un des successeurs légaux de l'ancien État fédéral. Cela nous a donné la possibilité, en une difficile période transitoire d'immenses transformations, de bénéficier du développement euro-asiatique. Dans ce contexte, les paroles du Ministre des affaires étrangères de la France, M. Hervé de Charette, ont été très importantes pour nous lorsqu'il a parlé des États d'Asie et d'Afrique et de l'accent qu'il faut mettre sur la première réunion des chefs d'État d'Asie et d'Afrique, prévue en mars 1996. Nous espérons, dans le contexte de l'activation des travaux pour le pont euro-asiatique, que seront lancés d'autres projets importants, avec la participation du Turkménistan, pour un accès direct à l'Europe. Nous voulons parler principalement d'un corridor de transit nord-sud reliant l'Asie et l'Europe qui traverserait le territoire de la Russie et du Turkménistan, ce qui faciliterait le transport de l'énergie turkmène vers les marchés européens.

J'aimerais souligner que nous avons pu constater un accroissement important, sinon radical, de l'intérêt international manifesté à l'égard des questions relatives à la mer Caspienne et à l'exploitation de ses abondantes ressources naturelles. Notre approche conceptuelle à ce sujet se fonde sur l'idée que la mer Caspienne constitue un bassin unique et la propriété commune de cinq États côtiers. Il faut tenir compte des intérêts de ces États dans l'élaboration de plans pour la mise en valeur de ces ressources. Leur assentiment doit être obtenu et aucune décision unilatérale ne doit être prise. Le Turkménistan est un partisan ferme de la préven-

tion de toute activité navale en mer Caspienne et favorise la liberté de navigation, sur la base d'un statut juridique devant être mis au point par les États du littoral. Nous devons créer les conditions juridiques et économiques qui garantiront un régime normal pour les investissements étrangers et excluront tout risque pour les investisseurs, tel que l'apparition d'une situation de méfiance entre les États du bassin.

Lors de la session anniversaire de l'Assemblée générale qui aura lieu le mois prochain, le Président Niyazov décrira les principes de la politique intérieure et extérieure du Turkménistan et mettra l'accent sur les problèmes traités par l'ONU, organisation qui reflète le visage de l'humanité se trouvant aujourd'hui à l'aube d'un nouveau millénaire et de ses défis et caractéristiques uniques. Nous félicitons sincèrement tous et chacun, mais d'abord et avant tout le Secrétaire général, car nous sommes absolument convaincus que l'ONU, en cette année de son cinquantième anniversaire, démontrera qu'elle est indispensable au monde en tant qu'assemblée internationale la plus importante qui met au point un programme de partenariat mondial pour le XXIe siècle.

**Le Président** : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux Membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Yañez-Barnuevo** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation espagnole se voit obligée d'exercer son droit de réponse.

Ma délégation souhaite revenir sur les affirmations faites à propos des villes espagnoles de Ceuta et Melilla lors de la déclaration faite aujourd'hui à l'Assemblée par le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc. De telles affirmations ne sont pas conformes à la réalité, car il s'agit de territoires espagnols dont les ressortissants sont représentés au Parlement espagnol dans les mêmes conditions que leurs compatriotes et où ils jouissent des mêmes droits, sans qu'il soit possible d'établir un parallèle avec d'autres situations de nature essentiellement différente.

De telles affirmations sont inappropriées car elles ne sont pas conformes aux relations globales actuelles entre les Royaumes d'Espagne et du Maroc, tant au plan bilatéral que

dans la région dans son ensemble, à laquelle nos deux pays, en tant que voisins, appartiennent.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse car le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a parlé dans sa déclaration, ce matin, de Jammu-et-Cachemire comme d'un État faisant partie de l'Inde. Jammu-et-Cachemire est un territoire litigieux et le Pakistan est une des parties à ce litige. Parler du territoire controversé de Jammu-et-Cachemire comme d'un État de l'Inde est totalement fallacieux et constitue une distorsion des faits, tels qu'ils sont connus des Nations Unies. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité disposent clairement que le statut final de l'État de Jammu-et-Cachemire sera déterminé conformément à la volonté de la population, démocratiquement exprimée par un plébiscite libre et impartial tenu sous les auspices des Nations Unies. La revendication de l'Inde selon laquelle le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde est donc sans fondement et incorrecte.

Il y a à peine une semaine, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de l'Inde, commentant l'offre de médiation faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le Cachemire, a dit que l'Inde restait pleinement attachée au règlement de la question du Cachemire par des moyens pacifiques, conformément à l'Accord de Simla. Si Jammu-et-Cachemire faisait partie de l'Union indienne, pourquoi l'Inde adresserait-elle un appel au Gouvernement pakistanais «pour manifester sa sincérité dans la recherche d'une solution pacifique au problème de Jammu-et-Cachemire?» Pourquoi le Secrétaire général voudrait-il offrir ses bons offices à l'égard d'une province indienne? Ou encore, pourquoi cette question devrait-elle être soulevée dans les instances internationales? Le fait est que Jammu-et-Cachemire est un territoire litigieux internationalement reconnu comme tel.

Le Ministre indien des affaires étrangères a également qualifié le terrorisme de «peste noire» de notre époque, ce à quoi nous souscrivons pleinement. Mais il a poursuivi en disant qu'il était spécieux de dire que le combattant de la liberté pour les uns était un terroriste pour les autres. Le fait est que l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de souligner la distinction entre le terrorisme, d'une part, et la lutte légitime des peuples sous domination coloniale ou étrangère pour leur droit à l'autodétermination et à la libération nationale de l'autre. C'est exactement le cas de ce qui se passe à Jammu-et-Cachemire où, depuis 47 ans, une population opprimée lutte pour se libérer du joug indien. Sa lutte n'est pas un mouvement de sécession; ce n'est pas une violation de l'intégrité territoriale d'un pays. C'est la réali-

sation d'une promesse qui a été faite à la population de Jammu-et-Cachemire par l'Organisation des Nations Unies et qui a été acceptée par l'Inde et le Pakistan. Aucune distorsion de l'histoire ou aucune tentative d'occulter la question en la détournant de son objet ne peut changer la validité irréfutable des résolutions du Conseil de sécurité librement acceptées et ensuite rejetées par l'Inde.

Le terrorisme, dans tous les cas, doit être condamné et combattu sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le terrorisme d'État dirigé contre des populations vivant sous domination ou occupation étrangère. Les Nations Unies ne doivent pas transiger avec les États qui se livrent à un terrorisme organisé contre la population des territoires occupés. Avec 600 000 hommes armés à Jammu-et-Cachemire qui terrorisent des gens innocents, nous sommes en présence du pire terrorisme d'État qui soit.

Le Ministre indien des affaires étrangères a également parlé de l'incident malheureux de la prise d'otages au Cachemire. Nous avons déjà eu l'occasion de faire observer, dans cette instance, les preuves croissantes de la complicité de l'Inde dans cet acte odieux. Cette fois encore, comme cela s'est déjà produit, des touristes étrangers ont été pris en otages par un groupe inconnu de tous, y compris des 34 membres de la Conférence multipartite de Hurriyet. Al-Faran, groupe qui réussit à agir en toute impunité dans l'une des régions où la concentration de soldats est la plus forte du monde, un groupe qui parvient à communiquer et à rester en contact avec les autorités indiennes sans que celles-ci puissent les dépister — tout cela n'est qu'une partie seulement des preuves qui montrent l'existence d'un complot ourdi par les agences de renseignement indiennes pour discréditer la lutte du Cachemire pour la liberté. Personne ici n'est assez crédule pour accepter les professions de foi de l'Inde.

Enfin, le Ministre indien des affaires étrangères a dit que la démocratie, à elle seule, n'était pas une garantie contre la domination coloniale ou les guerres. Nous sommes d'accord. En fait, nous voyons à l'oeuvre la démocratie prétendument la plus grande du monde se rendre coupable de la plus vaste opération de terrorisme d'État et des violations des droits de l'homme les plus cruelles que l'on ait pu voir ces 50 dernières années.

**M. Gaussot** (France) : Certains jugements portés aujourd'hui dans le cadre de ce débat général au sujet des essais nucléaires conduisent ma délégation à rappeler une nouvelle fois quelques réalités.

En premier lieu, nos essais nucléaires souterrains ne portent en rien atteinte à l'environnement, ainsi que d'éminents scientifiques l'ont démontré à maintes reprises.

En second lieu, les ultimes essais, limités à huit au plus, que la France est amenée à réaliser, ne sont pas contraires à l'obligation d'extrême retenue à laquelle elle a souscrit. La retenue n'est pas l'interdiction. Par ailleurs, et ce point est fondamental, loin d'être contraire à la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, l'ultime campagne d'essais en cours sert cet objectif. C'est en effet parce qu'elle aura procédé à une dernière série d'essais, qui sera menée à terme avant la fin du mois de mai 1996, que la France sera en mesure d'adhérer sans réserves à un tel accord international.

En outre, cet achèvement de nos essais permettent à mon pays de plaider résolument pour ce que l'on appelle l'option zéro, c'est-à-dire pour un traité qui interdise tout essai d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire, de quelque niveau que ce soit. La France, on le sait, a été la première puissance nucléaire à s'engager en faveur de cette option capitale, et ma délégation se réjouit de constater que plusieurs États ont salué cet engagement.

Les derniers essais nucléaires français s'inscrivent donc, et doivent être considérés dans cette perspective de la conclusion prochaine d'un traité vraiment significatif, c'est-à-dire d'un traité qui ne prévoit aucune exception et ne permette aucun contournement.

**Mme Murugesan (Inde)** (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Pakistan ne se lasse pas de gaspiller le temps précieux de l'Assemblée. Les allégations non fondées qu'il vient de faire ne sont que l'expression de la frustration qui est symptomatique lorsqu'on dissimule la vérité et que l'on tente de construire une montagne de mensonges. Ou cette intervention serait-elle le dernier sursaut d'une conscience coupable? Il est clair que c'est une combinaison des deux.

Je suis intriguée par le fait que le représentant du Pakistan a décidé d'exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration faite plus tôt, aujourd'hui, devant l'Assemblée par le chef de ma délégation. Je ne me souviens pas, et je pense que personne d'autre ici ne se souvient non plus avoir entendu aucune allusion au Pakistan dans notre déclaration d'aujourd'hui. Nous pouvons donc tirer la seule conclusion logique que le Pakistan s'évertue à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Inde.

La réaction du Pakistan à sa propre culpabilité pour ce qui est d'encourager, d'appuyer et de soutenir le terrorisme en Inde sous sa forme la plus brutale et consistant à en jeter le blâme sur l'Inde, est si puérile qu'elle ne mérite pas de réponse. Une telle allégation de la part d'un État qui a tourné sa puissance militaire contre son propre peuple est pour le moins paradoxale.

La seule entrave au dialogue entre l'Inde et le Pakistan est que ce dernier continue d'exporter le terrorisme en Inde, sous sa forme la plus brutale. Les visées territoriales du Pakistan sur l'Inde ont alimenté trois guerres qui, de l'avis des généraux pakistanais eux-mêmes, ont été déclenchées par le Pakistan; et depuis 1989, cette ambition a alimenté la guerre par procuration que le Pakistan mène à Jammu-et-Cachemire par le biais du terrorisme. Voilà la distinction, à Jammu-et-Cachemire, entre terrorisme et autodétermination. L'autodétermination ici est une prédétermination par le Pakistan.

Le Pakistan devrait être condamné par la communauté internationale pour son parrainage du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations : terrorisme transfrontière; terrorisme parrainé par l'État en Inde et en Afghanistan; terrorisme d'État continu contre les minorités ethniques à Sind; relations clairement établies avec le terrorisme international, comme dans le cas de l'attentat à la bombe contre le World Trade Center, et plusieurs autres incidents au Moyen-Orient. Les camps et les écoles terroristes administrés par le Pakistan devraient être fermés.

Notre porte-parole officiel a déclaré le 21 septembre que, malgré les diverses provocations de la part du Pakistan, les forces de sécurité indiennes ont fait preuve d'une retenue extrême. Il n'y a aucune menace à la paix et à la sécurité dans la région du côté indien de la ligne de cessez-le-feu ou de la frontière internationale. Le Gouvernement indien espère que le Gouvernement pakistanais fera preuve de sincérité en vue de trouver une solution pacifique en s'abstenant de parrainer le terrorisme de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu et en revenant à la table de négociations pour un dialogue sérieux.

**M. Kamal (Pakistan)** (*interprétation de l'anglais*) : Encore une fois, nous venons d'entendre un des représentants de l'Inde essayer de cacher leur propre culpabilité derrière des arguments non pertinents. Nous rejetons leurs allégations avec le mépris qu'elles méritent. Le point unique et central qui doit être examiné est celui du territoire contesté de Jammu-et-Cachemire.

La représentante de l'Inde peut-elle nier que l'ONU, dont l'Assemblée générale est une partie constituante, reconnaît dûment que Jammu-et-Cachemire est un territoire contesté? Peut-elle nier que les résolutions du Conseil de sécurité affirment clairement que l'avenir de Jammu-et-Cachemire doit être déterminé par un plébiscite qui doit se dérouler sous les auspices des Nations Unies? Peut-elle nier que les résolutions du Conseil de sécurité resteront valides et en vigueur jusqu'à leur pleine application? Peut-elle nier que la concentration de troupes indiennes au Cachemire est la plus importante du genre depuis la seconde guerre mondiale, compte tenu de la proportion d'un soldat indien pour trois adultes mâles au Cachemire? Peut-elle nier le massacre, la torture et le viol systématiques des civils par les troupes indiennes ou la mise à feu et à sac de leurs maisons, de leurs villages et de leurs villes, comme cela a été documenté par tant d'organisations des droits de l'homme? Peut-elle nier les moyens de communication excellents qui relient les forces indiennes de sécurité et de renseignement et le groupe Al-Faran, celui-là même qui a pris en otages d'innocents touristes occidentaux, dont l'un a été décapité?

Peut-elle nier que c'est l'Inde qui a rejeté la proposition avancée par le Pakistan, demandant le renforcement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans

l'Inde et le Pakistan le long de la ligne de cessez-le-feu, justement pour que ses allégations simplistes puissent être vérifiées par les Nations Unies elles-mêmes? Peut-elle nier, finalement, que malgré les propositions répétées du Pakistan à cet égard, c'est l'Inde qui a refusé qu'une mission d'enquête internationale, indépendante et neutre, visite les deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, pour déterminer, une fois pour toutes, la situation réelle dans le territoire contesté de Jammu-et-Cachemire?

Ce sont là des questions pertinentes auxquelles nous voulons autant que l'Assemblée des réponses claires de la délégation indienne. Elle a encore droit à une déclaration dans l'exercice de son droit de réponse. Nous la mettons au défi de prendre la parole pour répondre officiellement à ces questions devant l'Assemblée.

**M. Surie** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai aucune intention d'honorer le représentant du Pakistan en faisant perdre le temps de cette assemblée. Cependant, je demande instamment au Pakistan de se livrer à une introspection et de se libérer du démon qui l'habite.

Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante et continuera de faire partie intégrante de l'Inde. Cela est un fait immuable.

*La séance est levée à 19 h 35.*